

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN

France 20.00
Pour les Ligeurs . . . 15.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur : Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

UNF MANIFESTATION A BERLIN

CONTRE LA GUERRE

Paul LANGEVIN

LES RAPPORTS FRANCO-ALLEMANDS

H. von GERLACH

AU PAYS DU FASCISME

P. de STOECKLIN

HOMMAGE A JAURÈS

Emile KAHN

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

407298

CECI INTÉRESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES
ET TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE

L'ÉCOLE UNIVERSELLE PAR CORRESPONDANCE DE PARIS, la plus importante du monde, vous adressera GRATUITEMENT par retour du courrier, celles de ses brochures qui se rapportent aux études ou carrières qui vous intéressent :

BROCH. N° 1.603 : Classes secondaires [complètes, Baccalauréats, Licences (lettres, sciences, droit)].

BROCH. N° 1.624 : Classes primaires complètes, Certificat d'études, Brevet d'études primaires supérieures, Brevet supérieur, C. A. P., Professorats.

BROCH. N° 1.639 : Grandes Ecoles spéciales (Agriculture, Industrie, Travaux publics, Mines, Commerce, Armée et Marine, Enseignement, Beaux-Arts, Colonies).

BROCH. N° 1.652 : Toutes les Carrières administratives.

BROCH. N° 1.666 : Carrières d'Ingénieur, Sous-Ingénieur, Conducteur, Dessinateur, Contremaitre, dans les spécialités : Electricité, Radio-télégraphie, Mécanique, Automobile, Aviation, Métallurgie, Mines, Travaux publics, Architecture, Topographie, Froid, Chimie, Agriculture.

BROCH. N° 1.680 : Carrières du Commerce (Administrateur, Secrétaire, Correspondancier, Sténo-dactyle, Contentieux, Représentant, Publicité, Ingénieur commercial, Expert-comptable, Comptable, Teneur de livres), Emplois de la Banque, des Assurances, de l'Industrie hôtelière.

BROCH. N° 1.694 : Langues étrangères (Anglais, Allemand, Espagnol).

Envoyez aujourd'hui même à l'École Universelle, 59, Bd Exelmans, Paris (XVI), votre nom, votre adresse, et le numéro des brochures que vous désirez. Ecrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très complets à titre absolument gracieux et sans engagement de votre part.

GABRIEL SÉAILLES

Le véritable patriotisme (épuisé)	0 50
La Ligue des Droits de l'Homme et l'idéal républicain (épuisé)	0 50
Pour le peuple égyptien	0 50
L'Alsace-Lorraine : Histoire d'une annexion	0 50
Le principe des nationalités et ses applications	0 50
Les conditions d'une paix durable	0 40
La réforme démocratique de la Constitution	0 30
La Pologne	0 40
La crise de la démocratie (Congrès national de 1921)	5 »

En vente à la Ligue des Droits de l'Homme, 10, rue de l'Université, Paris (VII).

VOULEZ-VOUS AVOIR :

1° Les Cahiers hebdomadaires ?...

- Faites-nous chacun un nouvel abonné.

2° Un abonnement gratuit pour l'an prochain ?...

- Procurez-nous cinq nouveaux abonnements.

FAITES CONNAITRE

les numéros spéciaux des CAHIERS

LA RÉFORME DE LA JUSTICE MILITAIRE

par M. le général SARRAIL

HOMMAGE À ANATOLE FRANCE

LE PROCÈS DE MOSCOU

UN FOYER NATIONAL JUIF

LA LIBERTÉ D'OPINION

DES FONCTIONNAIRES

par MM. F. BUISSON et E. GLAY

GABRIEL SÉAILLES

Le numéro : 1 fr. — Réduction pour 20 ex.

EN VENTE

A LA

LIGUE des DROITS de L'HOMME

10, Rue de l'Université

- 1.- Collection 1921 des Cahiers des Droits de l'Homme, avec table alphabétique et analytique. 18 fr.
- 2.- Collection 1922 des Cahiers avec table 18 fr.
- 3.- Collections (1920, 1921, 1922), reliées, chacune. 32 fr.
- 4.- Compte rendu intégral du Congrès de Strasbourg 1920. 5 fr.
- 5.- Compte rendu sténographique du Congrès de Paris 1921 . . . 5 fr.
- 6.- Compte rendu sténographique du Congrès de Nantes 1922. . . 6 fr.

UNE MANIFESTATION A BERLIN

CONTRE LA GUERRE

Par M. Paul LANGEVIN, professeur au Collège de France

Le Comité Central de la Ligue Française des Droits de l'Homme a bien voulu me charger de représenter celle-ci aux manifestations qu'organise à Berlin, pour l'anniversaire de la déclaration de guerre, le Comité *Nie wieder Krieg* (Guerre à la Guerre), avec la collaboration de la Ligue allemande des Droits de l'Homme (ancien *Bund neues Vaterland*), des syndicats ouvriers et des sociétés pacifistes allemandes dont l'une ne compte pas moins de huit cent mille membres. Des délégués anglais, américains et hollandais ont également pris part à ces manifestations qui ont eu lieu dans la matinée du dimanche 29 juillet. Quatre grandes salles de plusieurs milliers de places n'ont pas suffi pour recevoir tous les manifestants.

A mon arrivée à Berlin, j'ai trouvé une atmosphère d'inquiétude au sujet de troubles communistes et nationalistes prévus pour ce dimanche. La veille au soir, M. Von Gerlach, président de la Ligue allemande des Droits de l'Homme, m'a donné communication d'une lettre, fort courtoise d'ailleurs, du président de Police de Berlin, déclarant qu'en raison des mesures préventives exigées par ces inquiétudes, il ne restait pas à sa disposition les moyens nécessaires pour assurer ma protection contre une intervention possible des nationalistes et que, pour éviter de graves inconvénients, il devait m'interdire de prendre la parole aux réunions du lendemain. Je dois ajouter que, dès le lundi matin, le président de Police m'a fait téléphoner que cette interdiction s'appliquait seulement à la journée du 29 juillet et que j'avais toute liberté pour prendre la parole en public tel autre jour qu'il me plairait.

D'accord avec les organisateurs, j'ai rédigé en français l'essentiel de ce que j'avais à dire, et lecture a été donnée dans les quatre réunions, en ma présence pour deux d'entre elles, où Einstein m'accompagnait, d'une traduction allemande du texte suivant :

Je viens affirmer, au nom du Comité Central de la Ligue Française des Droits de l'Homme et du Citoyen, que nombreux sont en France ceux qui ont horreur de la guerre et des maux de toutes sortes qu'elle entraîne après elle.

Aujourd'hui même, à Paris, la commémoration de la mort de Jaurès, première victime de la guerre, coïncide avec les réunions *Nie wieder Krieg* de Berlin et manifeste dans le même sens.

Nous avons le sentiment profond que le premier et le plus sacré des devoirs, à l'heure actuelle, est de faire en sorte que le retour de la guerre soit impossible. Il faut en finir avec la violence qui engendre la haine et laisse derrière elle un empoisonnement moral pire encore, s'il est possible, que le gaspillage des vies humaines et des produits du travail.

La situation s'aggrave à mesure que se prolonge l'isolement complet dans lequel nos deux pays ont vécu depuis bientôt dix ans. Il est indispensable, pour sortir de l'impasse, que chacun d'eux fasse l'effort sincère de chercher à comprendre l'état d'esprit de l'autre dans la plus grande partie de sa population.

J'affirme hautement que l'immense majorité du peuple français, qui, de tous, a le plus souffert de la guerre, dans les personnes et dans les biens, est ardemment attachée à la paix et réproouve tout impérialisme et tout militarisme.

Sa préoccupation exclusive est de pouvoir vivre en sécurité et de voir effectuer les réparations nécessaires.

Elle comprend de son côté, que le poids de ces réparations doit porter principalement sur ceux qui possèdent, ou se sont enrichis par la guerre, non pas exclusivement sur la masse des travailleurs allemands.

Elle veut aussi appuyer le sentiment de sa sécurité sur une entente internationale plutôt que sur la conscience de sa force ou sur la faiblesse de son ancien adversaire. Nous sommes persuadés que les élections prochaines, en France, marqueront fortement cet état d'esprit comme l'ont fait déjà la plupart des élections partielles.

Le sort de l'Europe est lié au problème des relations entre la France et l'Allemagne.

Il faut obtenir d'abord le désarmement des haines en développant la conscience d'une étroite solidarité, économique et intellectuelle entre les deux pays.

Il faut sortir au plus vite de la crise actuelle par l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations, qui ne peut exister sans elle, et par je transfère, à cette Société, du soin de régler le problème financier des réparations, qui, depuis cinq ans, empoisonne toute vie internationale.

Il faut aussi que le contact direct soit repris par le rétablissement d'une ambassade allemande à Paris. Il faut, enfin, que chacun de nous prenne conscience du danger et travaille de toutes les forces à le combattre. J'en prends ici l'engagement formel au nom de ceux qui m'ont chargé de les représenter.

L'unanimité et l'enthousiasme du public dans les deux réunions auxquelles j'ai assisté, ont fait sur moi une impression profonde.

Cette attitude est d'autant plus remarquable que les conditions d'existence à Berlin sont actuellement plus difficiles qu'elles n'ont jamais été au

cours de la guerre. La chute rapide du mark a rendu très précaire l'approvisionnement des villes puisque les billets perdent en quelques jours la moitié de leur valeur d'achat. Des queues se forment dès le matin devant le magasin de vivres; et certains produits, comme les pommes de terre, si fondamentales dans l'alimentation allemande, ont manqué à peu près complètement ces jours-ci. Mme Einstein, chez qui j'étais descendu, a été tout heureuse de pouvoir s'en procurer pour le dernier repas que j'ai fait à Berlin.

Il résulte, de la situation actuelle, une misère très grande que la population supporte avec beaucoup de calme et de dignité, et, j'ai à peine besoin de le dire, beaucoup d'amertume contre nous qu'elle rend responsable de ces difficultés.

Le « Temps » dénonce M. Langevin

Dans le journal Le Temps, du 8 août, sous le titre « La Chaire et la Tribune », nous lisons l'article suivant :

Un membre notable de l'enseignement supérieur s'est rendu à Berlin, au nom d'une ligue politique, en vue de représenter cette ligue à une manifestation contre la guerre. Il est permis à un savant d'être pacifiste, et, bien que la place du titulaire d'une chaire magistrale soit plutôt dans sa bibliothèque ou dans son laboratoire que sur des estrades de réunions publiques, le geste de celui qui nous occupe n'appellerait de notre part aucun commentaire si la manifestation antibelliciste dont il s'agit n'avait eu lieu à Berlin.

C'est donc à Berlin, en présence de « démocrates », de « syndicalistes » et de pacifistes allemands et neutres que notre professeur s'est expliqué sur les sentiments de la France à l'égard de la guerre. Il a exprimé, à ce sujet, avec les meilleures intentions du monde, des opinions sans doute fort sincères et fort réfléchies, mais que ne partagent certainement ni le Gouvernement de la République, ni la majorité du Parlement, ni l'ensemble de l'opinion française; car, si la France a, de toute évidence, et autant sinon plus qu'aucune nation au monde, l'horreur de la guerre et la volonté de l'éviter, elle ne conçoit point la paix en dehors de sa sécurité, de sa dignité, de ses droits, et n'est « pacifiste » que sous de légitimes conditions suspensives. Notre professeur s'est donc expliqué, devant un auditoire étranger, en territoire ex-ennemi, sur des questions à propos desquelles il eût peut-être mieux fait de garder le silence, car la solution qu'il semble leur donner n'est pas celle préconisée, quant à présent, du moins, par les pouvoirs constitués et par l'opinion publique de son pays. Était-ce bien là son droit de citoyen? Peut-être. Mais était-ce aussi son droit de fonctionnaire? Il est permis d'en douter.

Car enfin, un professeur, si gradé qu'on le suppose, est un fonctionnaire, aussi bien qu'un préfet, qu'un inspecteur général des Ponts-et-Chaussées ou qu'un Conseiller d'Etat. Il jouit du statut juridique inhérent à l'exercice de la fonction publique, et bénéficie de tous les autres avantages y attachés, sans oublier le traitement ni la pension de retraite. Il se trouve dans la situation de tous ceux qui ont une place, petite ou grande, dans notre hiérarchie administrative. Cela ne l'empêche pas, bien entendu, d'avoir les opinions qu'il lui plaît, en matière philosophique, religieuse ou politique: tout le monde est d'accord là-dessus. La pensée est libre. Mais autre chose est de penser librement ou

Ce ressentiment constitue, pour l'avenir, un danger sur lequel on ne saurait trop insister; il rejette vers le nationalisme les éléments qu'une autre politique nous aurait conciliés. On craint, là-bas que, malgré le calme de la surface, une catastrophe ne se produise dont les conséquences peuvent être terribles pour tous. Le ressentiment causé par les difficultés économiques est augmenté par l'irritation que produit l'arrivée des expulsés de la Sarre, des pays Rhénans, et de la Ruhr. L'emploi qui aurait été fait des troupes noires pour certaines de ces expulsions a créé une impression particulièrement vive.

PAUL LANGEVIN,

Professeur au Collège de France

de prendre position, surtout devant des étrangers, contre la politique du gouvernement dont on tient ses dignités, son rang social et son influence. Cette « servitude » administrative est d'autant plus aisée à supporter qu'il dépend de chaque fonctionnaire de s'en libérer en se démettant de ses fonctions. On n'est jamais obligé de servir un régime, ni même de garder le silence sur les actes d'un gouvernement, lorsqu'on les réprovoque; mais on n'est jamais obligé non plus de conserver une chaire magistrale où l'on n'a pas ses coudées franches, ou une robe professorale qui vous étouffe.

Dira-t-on qu'un maître chargé de dispenser la plus haute culture scientifique, philosophique ou littéraire n'est pas un fonctionnaire « comme les autres », qu'il tient du caractère intellectuel de sa fonction une éminente dignité qui le met en dehors et au-dessus de toute sujétion administrative? Cela n'est pas soutenable. Un membre de l'enseignement supérieur est entièrement libre d'exprimer, dans sa chaire, les opinions qu'il lui plaît sur les matières qu'il est chargé d'enseigner, tout comme un magistrat est libre de faire prévaloir, sur le siège, les conceptions juridiques qui lui semblent correspondre à une exacte interprétation de la loi: car c'est précisément pour traiter en toute indépendance les questions de leur compétence que professeur et magistrat sont investis d'une fonction. Mais lorsqu'il s'agit de prendre parti dans les polémiques ou les luttes du forum, le fonctionnaire, si élevée que puisse être la nature de ses attributions, ne jouit plus d'une liberté entière; la nation ne lui a pas donné l'uniforme, la simarre ou la robe professorale pour qu'il mette au service de ses opinions personnelles l'autorité qu'il tient de la puissance publique. Ce faisant — comme on dit au Conseil d'Etat — il commet une sorte de détournement de pouvoir.

Disons plus simplement que le fait d'être un esprit éminent ne dispense pas de faire preuve de tact et qu'au surplus, à notre sens, un savant rend plus de services à l'entente entre nations en se consacrant exclusivement à la recherche de la vérité scientifique qu'il rapproche les peuples qu'en se mêlant, sans mandat, d'arbitrer les conflits qui les divisent.

Nous laissons au journal Le Temps la responsabilité de son geste « élégant ». Et nous nous bornons à marquer ceci : Il est donc entendu qu'au sentiment du grand organe de la bourgeoisie française, un fonctionnaire n'a pas le droit « de prendre position... contre la politique du gouvernement dont il tient sa dignité, son rang social et son influence ». Nous aimons assez la formule : Nous la retenons.

Les Rapports Franco-Allemands

Une conférence de M. de GERLACH

Le 10 juillet, salle des Sociétés Savantes, le Comité Central avait convié les ligueurs de la Seine à entendre M. de Gerlach, qui était pour quelques jours à Paris.

A 21 heures, M. Ferdinand Buisson ouvre la séance. Il se fait une joie de présenter M. de Gerlach, président du *Bund Neues Vaterland* qui est devenu la Ligue allemande des Droits de l'Homme.

Il fait l'éloge de cet homme admirable qui ne recule devant aucun danger, devant aucune menace pour obéir à sa conscience ; qui, appliqué à l'étude des questions les plus brûlantes, cherche à les résoudre après réflexion, avec sagesse et mesure, animé avant tout de cet idéal : la nécessité de la Paix.

Nous lui savons gré, à lui et à ses courageux amis, des efforts qu'ils font auprès de leur peuple, pour servir les idées de justice, de liberté et de démocratie, qui nous sont communes, et nous le remercions d'avoir bien voulu participer à cette réunion fraternelle.

Discours de M. de Gerlach

M. de Gerlach s'excuse d'abord de s'exprimer dans une langue étrangère ; il demande l'indulgence de l'assemblée en la priant de considérer surtout ce qu'il veut dire plutôt que la façon dont il le dira.

Ce meeting d'aujourd'hui, continue l'orateur, est une conséquence des démarches faites par la Ligue Française, il y a un an et demi, pour renouer entre les deux démocraties française et allemande, les relations que la guerre avait brutalement interrompues.

A l'invitation de la Ligue, le *Bund Neues Vaterland* a répondu avec empressement ; il s'est appelé « Ligue allemande des Droits de l'Homme ». Et quand nos amis de France nous ont, l'été dernier, rendu notre visite, ils ont pu se convaincre qu'il y avait encore de vrais démocrates à Berlin.

L'entente ne semblait pas facile. Des deux côtés, l'esprit public était empoisonné par la grande presse qui ne reproduit que les voix haineuses et passe sous silence tout ce qui pourrait aider à la réconciliation nécessaire.

Pour faire besogne utile, il fallait résoudre un certain nombre de questions préalables : la question des réparations, celle des responsabilités de la guerre, celle du traité de Versailles. Nous nous sommes aisément mis d'accord sur ces trois points délicats.

Nous autres, démocrates et pacifistes allemands, nous nous sommes fait un devoir de proclamer ce qu'était, pour l'Allemagne, une obligation non seulement juridique, mais morale, d'assurer les réparations.

Comme nos amis français, nous avons distingué entre les causes lointaines et les causes immédiates de la guerre ; et nous pensons que, par les fautes qu'ils ont commises en juillet 1914, les empires centraux (Allemagne et Autriche) ont assumé la responsabilité prépondérante dans le déclenchement du conflit. Voilà longtemps que nous nous efforçons de proclamer et de répandre cette vérité, pour nous évidente, parmi les populations du Reich.

En ce qui concerne le traité de Versailles, certes, il est loin d'être parfait. Nous estimons qu'il devra être sou-

mis à correction dans un avenir plus ou moins éloigné. Mais poursuivant des résultats pratiques, nous nous gardons de réclamer la révision de ce traité qui contient, par ailleurs, des choses excellentes, comme la constitution de la Société des Nations, par exemple. Et loin d'en souhaiter l'anéantissement, nous en demandons à notre gouvernement la loyale application.

C'est sur ces bases solides que nous nous sommes mis d'accord, démocrates allemands et démocrates français, en vue d'une action commune de réconciliation de nos deux peuples.

L'occupation de la Ruhr est venue entraver cette action. Mais nous voulons et nous poursuivons la Paix quand même. Notre devise, contrairement au titre d'un livre récent, n'est pas *La Paix par la Ruhr*, mais *La Paix malgré la Ruhr*.

Un point domine la question de la Ruhr : c'est la résistance passive. Laissez-moi vous dire que sur l'opportunité de cette résistance, les avis des démocrates sont partagés. Et cela regarde en somme les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire les habitants des territoires occupés.

Or, dès l'été 1922, à un moment où des bruits d'occupation possible commençaient à circuler, les habitants des districts industriels, d'accord avec les chefs des syndicats, avaient décidé qu'en même temps que l'invasion, la résistance passive se déclencherait. Cette décision fut confirmée par le Congrès International d'Amsterdam de 1922, qui estima que c'était là une excellente tactique pour éviter une nouvelle guerre, et que la meilleure arme contre la guerre n'était pas la guerre, mais la résistance passive. Les délégués français et belges d'Amsterdam ont approuvé cette décision. Forte de ce vote, la population ouvrière de la Ruhr a déclaré qu'elle ne travaillerait pas sous les baïonnettes.

Malheureusement, depuis une certaine ordonnance gouvernementale, cette résistance passive a perdu son caractère de défense populaire et elle est devenue un instrument de la politique du chancelier actuel.

Il ne faut pas oublier, pour juger la résistance passive, que la population de la Westphalie est loin d'avoir la mentalité prussienne qui sévit par exemple en Prusse orientale. Cette population a toujours été antimilitariste, à tel point que, sous l'ancien régime, le gouvernement n'avait pas osé y placer de garnison et que l'on voyait dans l'Allemagne impériale un territoire nourrissant plus de quatre millions d'hommes sans un soldat. Nous appelions ce territoire isolé au milieu de la Prusse militarisée : l'île bienheureuse. Tout autour, les fortes garnisons grouillaient ; dans la Ruhr, rien ; le gouvernement craignait, en effet, que les soldats ne fussent contaminés par l'antimilitarisme populaire...

Dès le début de l'occupation, nous nous sommes bien rendu compte que la résistance passive n'était qu'un côté de la question, le côté négatif, si l'on peut dire, et qu'il était impossible d'en escompter un résultat. Nous avons compris, nous autres, démocrates, qu'il fallait quelque chose de positif : des offres de conciliation et de paix. Pourquoi, demandons-nous, n'a-t-on pas fait plus tôt les

offres du 10 juin ? Des centaines de vies humaines, des sommes immenses eussent été épargnées des deux côtés. C'est que, par malheur, le chancelier Cuno s'est laissé influencer par la droite. Il s'est laissé proclamer le chancelier de la résistance par opposition au Dr Wirth, le chancelier de la capitulation. Les compliments patriotiques l'ont grisé, ce qui, dit-on, arrive ailleurs qu'en Allemagne...

On reprochera peut-être aux démocrates et socialistes qui combattent la politique de Cuno de n'avoir pas donné le mot d'ordre de le renverser ! Ils ne l'ont pas fait, et cela par nécessité. Il faut se rendre compte, ici, de la situation politique en Allemagne.

En Bavière, la réaction monarchique est si fortement assise et organisée qu'elle arrivera au pouvoir quand elle le voudra. Si le chancelier Cuno était renversé par une coalition de gauche, ce serait la guerre civile en Allemagne et le Parti monarchiste bavarois s'efforcera de profiter du désarroi politique pour surprendre le Reich tout entier.

En cas de guerre civile, le rôle de la Bavière serait d'autant plus à craindre qu'il y a dans ce pays d'importantes réserves d'armes, pas suffisamment pour entreprendre une guerre étrangère, mais assez pour compromettre la sécurité de la République allemande. Car, en Bavière, le contrôle ouvrier sur la fabrication et les dépôts d'armes n'a pas pu s'exercer comme dans le reste de l'empire, où l'on peut dire qu'il n'y a plus d'armes, grâce à la surveillance des ouvriers beaucoup plus qu'aux recherches de la Commission interalliée. En surveillant de près les armements, les syndicats ont d'ailleurs travaillé dans leur propre intérêt. Ils rendaient impossible ou tout au moins difficile une répression sanglante d'un soulèvement ouvrier.

C'est par des progroms que préluderait le mouvement réactionnaire. Des listes contenant les noms de personnalités juives, de chefs socialistes et pacifistes sont dressées, et au premier signal, ce sera un massacre général. Ce commencement de guerre civile en Bavière sera immédiatement suivi d'un mouvement similaire en Haute-Silésie et en Prusse orientale.

Disons-le : malgré ces dangers de réaction, la République allemande est plus solide qu'au moment de l'aventure Kapp. En 1920 en effet, Berlin entouré de corps francs était directement menacé. Maintenant, Berlin est dégagé. Entre la capitale du Reich et la Bavière réactionnaire, il y a deux Etats socialistes, la Saxe et la Thuringe qui empêcheraient la réaction bavaroise de marcher sur Berlin et de réussir un coup de surprise.

Si, cependant, la République elle-même n'est pas en danger, une guerre civile n'en serait pas moins effroyable. Et c'est dans la crainte de cette éventualité que les socialistes n'ont pas renversé le ministère Cuno.

* * *

Mais revenons à la question de la Ruhr proprement dite. Notre premier principe, à nous autres pacifistes allemands, est d'agir en accord parfait avec les syndicats ouvriers qui représentent 60 0/0, c'est-à-dire plus de la moitié de la population de l'empire. (Il y a, en outre, 15 0/0 d'employés, et on peut dire que les 3/4 du peuple allemand sont formés de salariés.) Or, les syndicats jouissent d'une énorme influence. Ils comptent plus de huit millions de cotisants. Au Reichstag, ils ont cent soixante-treize représentants, auxquels il faut ajouter treize communistes. Car si, politiquement, et ceci est à retenir, il y a scission entre les groupements de gauche, syndicalement ils sont unis. D'autre part, les diverses associations pacifistes ont formé un cartel nommé « Cartel de la

Paix », ce qui donne à leurs efforts de l'unité et de la cohésion.

Au nom de ces dix-sept associations pacifistes, au nom de ces huit millions de syndiqués, nous avons demandé au gouvernement allemand, qu'abandonnant sa politique négative, il fit sans tarder des offres acceptables et raisonnables de conciliation au gouvernement français. Nous vous demandons à vous, pacifistes français, de nous aider en opérant de votre côté une pression sur votre gouvernement.

* * *

Une première question doit être tranchée : l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations.

Jusqu'ici, les dirigeants de l'Allemagne y étaient hostiles. Depuis un mois, nous constatons dans le gouvernement Cuno une évolution favorable. Or, pour nous, démocrates allemands, l'admission de l'Allemagne dans la Société des Nations signifie un grave échec pour la réaction allemande, un défi jeté à la face de nos « revanchards » ; et c'est pourquoi nous y attachons tant d'importance.

Nous poussons le chancelier Cuno à solliciter l'admission de la République allemande sans conditions ; mais nous souhaiterions que la France n'en posât point. Demande inconditionnelle d'un côté, acceptation inconditionnelle de l'autre.

Nous ne voyons pas d'autre façon d'éviter les conflits à venir et nous sommes convaincus que si l'Allemagne avait fait partie de l'aréopage européen, la question dite de la Ruhr eût été réglée tout autrement.

D'autre part, nous voudrions que la France n'exigeât point la capitulation de l'Allemagne dans l'affaire de la Ruhr et que la question de la résistance passive fût soumise à des négociations.

Nous, pacifistes et démocrates, nous essayons de mettre fin à la résistance passive ; mais que la France ne cherche pas à obtenir une victoire absolue qui risquerait d'être une victoire à la Pyrrhus. Si à la place d'une capitulation totale, nouvelle défaite s'ajoutant à la défaite de 1918, une paix raisonnable intervenait, ménageant l'extrême susceptibilité d'un peuple vaincu et affamé, ce serait un immense progrès réalisé. Nous vous demandons de travailler chez vous dans ce sens et de seconder les efforts que nous faisons de notre côté.

Nous vous demandons surtout, à vous, démocrates et pacifistes de France, de nous aider dans notre lutte contre la réaction.

Le fascisme n'existe pas en Italie seulement, c'est un fait international. Or, on n'abattrait la réaction internationale qu'en conjuguant les efforts internationaux.

Le procès de Munich, procès de haute trahison, intenté à des gens qui voulaient tenter un « putsch » a révélé que les accusés auraient eu à leur disposition de l'argent français. La presse française, cependant, n'en a soufflé mot et le gouvernement français n'a rien démenti. Or, ajoutée à cent autres, cette histoire sert la propagande de nos nationalistes. A nous qui affirmons la bonne volonté de la France démocratique, les réactionnaires répondent : « Une fois de plus, voici la preuve que la France ne veut pas de réparations, mais poursuit la désorganisation du Reich. Le gouvernement français nourrit des pensées séparatistes et impérialistes : Qu'avez-vous à répliquer ? »

Amis de France, nous avons besoin de votre aide pour que nos deux peuples sachent enfin la vérité et cessent d'être des jouets aux mains de quelques imprudents et de quelques profiteurs.

Je viens de vous définir notre tâche à nous, démocrates

et pacifistes allemands. Facilitez-nous cette tâche en éclairant de votre côté l'opinion publique chez vous pour qu'enfin nos deux grands peuples, qui ne sont pas des ennemis héréditaires et éternels, arrivent à comprendre que l'avenir de l'un et de l'autre réside dans une entente loyale.

Hier, sur la place Victor-Hugo, un enfant de Paris me demandait de l'aider à traverser la chaussée. Je lui donnai la main. Il ne sut pas, certes, que c'était une main de « Boche », et cette main, cependant, lui fut de quelque secours. Au lieu de nous montrer le poing, tendons-nous la main, car le poing détruit et la main construit. Unissons-nous pour reconstruire l'Europe et tout d'abord le Nord de la France et la Belgique. (*Applaudissements.*)

M. Buisson remercie M. de Gerlach de son exposé si lumineux, si franc et si courageux, et constate par les applaudissements de l'assemblée qu'un public français est toujours sensible aux arguments de raison.

Discussion

M. Ant. Fougère (Section du XV^e) approuve la proposition de M. de Gerlach quand il dit : « Tendons-nous la main ! » Mais voici trois ans que nous, Français, tendons la main à l'Allemagne et depuis trois ans, les Allemands n'y ont rien mis. Il demande à M. de Gerlach pourquoi le gouvernement allemand se refuse à payer.

M. de Gerlach reconnaît le peu de bonne volonté du gouvernement allemand aux mains des partis de réaction. Ceux-ci répètent que la France ne désire pas les réparations mais qu'elle veut autre chose. Or, nous nous essayons, nous nous obstinons, nous, à détromper le peuple allemand. Aidez-nous.

M. Riethmüller voudrait savoir si, en cas de danger, les communistes allemands feraient bloc avec les autres partis de gauche pour défendre la République.

M. de Gerlach répond qu'à son avis, les communistes feraient front unique avec les autres. Avant d'être communistes, les ouvriers en Allemagne sont ouvriers et syndicalistes. Et malgré les efforts de quelques « littérateurs », il pense que tous sans distinction d'étiquette courraient à la défense des libertés publiques.

M. Paul Péchaut (Section du XV^e) demande pourquoi, en Bavière, les syndicats ne suivent pas le mouvement commun ?

M. de Gerlach : « Ils le suivent, mais ils sont en minorité. La Bavière étant un pays de paysans et de bourgeois qui vont à la réaction par crainte du communisme. »

M. Ripert (Section du XVIII^e), sollicite quelques renseignements sur les conditions de la vie matérielle des ouvriers en Allemagne.

M. de Gerlach : Les salaires n'ont pas augmenté en proportion de la chute du mark. A l'importation, le prix des marchandises a augmenté 15.000 fois et les salaires ne se sont accrus que de 5.000 fois. Les ouvriers peuvent vivre, payer les loyers qui, par suite d'ordonnances gouvernementales, sont demeurés très bas. Mais ils ne peuvent renouveler leurs vêtements, leur linge, leurs chaussures. Aussi, assistons-nous à une déchéance physique croissante de la classe ouvrière, et quant à la classe moyenne, elle est absolument ruinée.

« Au rebours, il y a en Allemagne un certain nombre de profiteurs de guerre et surtout d'après guerre, Stinnes et consorts qui sont scandaleusement riches et présentent un grave danger pour le gouvernement.

« Le chancelier Wirth était décidé aux réparations et il aurait exécuté sa volonté si l'on n'avait assassiné Erzberger et Rathenau qui tous deux avaient projeté de rendre

confiance en l'Allemagne, en forçant les magnats de la finance, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, à coopérer de leur fortune personnelle à l'acquittement des obligations nationales. »

M. Raphaël (Section du XIII^e) : « Nous autres, démocrates, nous sommes d'ardents partisans de l'entrée sans conditions de l'Allemagne dans la Société des Nations ; mais n'est-il pas à craindre qu'en Allemagne les gens de droite ne se prévalent de ce que Cuno, un non-exécutif, ait réussi à faire admettre son pays alors que Wirth, exécutif, avait échoué ? »

D'autre part, M. Hadamard (Section du XIV^e) se demande si, en ce moment, l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations n'aurait pas un inconvénient.

D'après le pacte, les décisions de la Société des Nations doivent être prises à l'unanimité. Quel rôle jouerait un Allemand réactionnaire ? Ne suffirait-il pas de sa présence pour empêcher tout travail efficace ?

M. de Gerlach, en réponse à MM. Hadamard et Raphaël, cite l'exemple du gouvernement hongrois, notoirement plus réactionnaire que le gouvernement allemand actuel. Puisque, malgré Horthy, on a passé outre pour la Hongrie, pourquoi ne passerait-on pas outre pour l'Allemagne malgré Cuno ? Celui-ci est un capitaliste beaucoup plus qu'un réactionnaire ; si pour des raisons pratiques, il se laisse convertir, jusqu'à tenter une démarche de sollicitation, il ne faut pas rendre son attitude trop difficile.

Le danger que redoute M. Hadamard ne nous paraît pas certain ; car l'unanimité n'est nécessaire que pour les décisions du conseil de la Société, non pour celle de l'Assemblée : l'Allemagne ne pourra donc être un obstacle. Tout dépendra du reste de la personnalité que l'Allemagne choisira pour la représenter à Genève. Et il y a des chances pour qu'elle n'y envoie pas quelqu'un qui la compromette aux yeux du monde. Elle y enverra vraisemblablement un homme qui montrera que l'esprit de l'Allemagne, et non pas seulement la raison sociale « Allemagne », a profondément changé.

* *

M. J. Bonzon (Section du VI^e, Monnaie-Océan) : La Ligue n'est ni antipatriote, ni antifrançaise. Oui ou non, la Ligue allemande admet-elle pour la France le droit aux réparations ? Nous voudrions entendre quelque chose de précis. Pas d'appel à l'humanité, mais des réalités : Quel projet de réparations avez-vous ? Que nous apportez-vous ?

M. de Gerlach : Je vous apporte le plan établi par l'ensemble des partis de gauche et adopté par l'un des chefs du Parti populiste, M. Stresemann, qui, je le souhaite, sera le chancelier de demain. Ce plan consiste dans l'utilisation d'une partie des valeurs réelles par l'Etat allemand en faveur des réparations.

Le Reich hypothèque à son profit un cinquième des propriétés foncières, un cinquième de tout le capital industriel et commercial. Cette hypothèque, sur des valeurs de tout repos, servira de gage à un emprunt international qui permettra de désintéresser la France, laquelle ne peut plus attendre et donnera à l'Allemagne la possibilité de rétablir sa situation économique. C'était le projet Erzberger ; Stresemann le réalisera. Quelques démocrates voudraient que la taxe fût supérieure au cinquième. Ce chiffre représente déjà pour la propriété individuelle un gros sacrifice et il nous semble suffisant.

M. Bonzon, comme Français, remercie M. de Gerlach de ces paroles qu'il était nécessaire qu'un Allemand fit entendre en France.

M. Roger Picard rappelle que ce plan, discuté à Paris, dans une Commission de la Ligue des Droits de l'Homme, formée de représentants de l'Allemagne et de la France,

en novembre dernier, a été publié dans les *Cahiers* (V. *Cahiers*, 1922, p. 549.) Il s'agissait d'une hypothèque de 25 0/0 à prendre par l'Etat sur la fortune privée allemande pour le paiement des réparations. Notre action n'a pas été inefficace : la dernière note du chancelier Cuno comportant des annuités à prélever sur les chemins de fer, le tabac et les valeurs réelles en est la preuve. Ces valeurs industrielles allemandes ont une valeur intrinsèque puisqu'elles doublent en quelques jours en Bourse quand les Alliés les acceptent.

* * *

M. Oscar Bloch (Section du VI^e, Monnaie-Odéon), se sépare absolument de son collègue Bonzon. Il ne parlera pas, quant à lui, en créancier. Il apporte, au contraire, les scrupules d'une conscience.

En vertu de quels droits la France exige-t-elle des réparations ? En vertu du droit du plus fort ? Non, car nous n'admettons pas le droit de la victoire. Parce que les Allemands seraient responsables du déclenchement de la guerre ? Rien n'est moins certain, rien n'est moins prouvé. Les responsabilités sont à tout le moins partagées. Les Allemands ont été condamnés sans être entendus, leurs ennemis étant juges et parties. Le traité de Versailles, que l'on invoque, nous ne le reconnaissons pas et en voulons la révision.

La France, dirait-on, ne peut attendre, et si l'Allemagne ne paye pas, c'est pour nous la ruine. A la Ligue, nous n'avons pas l'habitude de considérer ce qui est utile ou avantageux, mais uniquement ce qui est juste. Le jour où l'Allemagne aura repris du poil de la bête, ce n'est pas en or qu'elle vous paiera, mais avec des canons et des mitrailleuses. Nous ne voulons pas, nous, par une politique de revendications et de réclamations, exposer les peuples à cette guerre nouvelle, imminente, qui ne profitera qu'aux capitalistes, et dont les prolétaires feront les frais. Pour moi et mes amis, nous nous refusons à ce que l'on demande aux Allemands de payer, jusqu'à ce que la question des responsabilités de la guerre ait été jugée.

M. Bonzon constate que M. Bloch déplace la question. L'Allemagne est sortie intacte de la boucherie. La France a un dixième de son territoire ravagé. Tendons la main, une main amicale à l'Allemagne, mais sur un terrain qu'elle aura réparé.

M. de Gerlach regrette les paroles que vient de prononcer M. Oscar Bloch. Sans vouloir discuter aujourd'hui les responsabilités de la guerre, il rappellera simplement que cette question a été réglée il y a un an et demi. L'accord que nous avons réalisé entre démocrates français et démocrates allemands n'aurait jamais pu se faire sur les bases proposées par M. O. Bloch. La collaboration des socialistes nous a été acquise sur ce prin-

cipe accepté par toute la gauche allemande : La part prépondérante des responsabilités incombe à l'Allemagne.

« La thèse de M. Oscar Bloch n'est pas pour moi une nouveauté ; je l'ai entendu exposer plusieurs fois en Allemagne : c'est celle de Hitler et des partis de revanche. Si M. Oscar Bloch allait en Allemagne, c'est toute la réaction qui l'applaudirait. Pour nous, démocrates et pacifistes allemands, faisons abstraction du traité de Versailles, le devoir de réparation est un devoir moral. Que M. Bloch me permette de lui dire : Cette obligation morale de réparer les méfaits de la guerre en France et en Belgique est au fond de tous les coeurs ouvriers allemands. »

La politique allemande de juillet 1914 a commis de tels crimes qu'il est de simple justice que le peuple qui l'a acceptée par faiblesse en soit déclaré responsable. Il est juste que le peuple répare les fautes commises par un gouvernement qu'il a approuvé ou toléré. Et lorsque M. Cuno lui-même admet ce devoir, il me paraît pour le moins surprenant de l'entendre contester par M. Oscar Bloch. Pour nous, pacifistes, nous avons considéré l'aveu de nos obligations comme un grand pas vers la paix. Le devoir de réparation de l'Allemagne dans les limites du possible est admis par le monde entier. Nous ne demandons qu'un moratorium pour nous permettre de nous acquitter en offrant les gages dont j'ai parlé tout à l'heure.

M. Bloch ne connaît pas l'Allemagne. Je ne lui conseille pas d'aller dire aux ouvriers allemands qu'ils payeront la France à coups de mitrailleuse. Le peuple allemand veut que ce soient les profiteurs de la guerre qui paient. Il serait à nos yeux injuste de leur faire grâce comme le veut M. Bloch, et nous sommes enchantés, nous autres, que leur argent, fruit de la misère et du sang aille aux sinistrés de la Belgique et du Nord.

* * *

M. Marquette demande qu'on prenne, vis-à-vis des Allemands, l'engagement de travailler au rapprochement des deux démocraties.

M. Bonzon propose de voter un ordre du jour qui prenne acte des déclarations si nettes de M. de Gerlach.

M. Emile Kahn demande à M. Bonzon de retirer son ordre du jour. Les nombreuses résolutions prises depuis un an et demi de part et d'autre par les deux Ligues doivent suffire. Il tient, quant à lui, à remercier M. de Gerlach de son exposé et à lui dire notre admiration pour son courage physique et son courage moral, puisque nous savons qu'il est sur la liste des victimes promises à la réaction. Nous prenons l'engagement de mener, d'accord avec lui, le bon combat qui fera triompher la paix dans le monde et amènera la réconciliation des peuples.

M. Ferdinand Buisson, en termes chaleureux, exprime à M. de Gerlach la gratitude unanime des ligues et déclare la séance levée.

Rameau d'olivier.

De notre collègue, M. Jean PHILIPP, sénateur du Gers (Les Nouvelles, 18 juillet), à propos de la conférence de M. von GERLACH :

Voilà des paroles de conciliation et de droiture, que nous n'avons pas le droit de laisser tomber.

Il est vrai que M. von Gerlach parlait en France, ce qui rendait sa tâche infiniment plus facile.

Mais ceci n'enlève rien à son courage et à son mérite. Car, très certainement, le nationalisme allemand lui demandera compte des déclarations qu'il a faites à Paris.

Maintenant, au nom de qui M. von Gerlach parle-

il ? En son nom personnel ? En ce cas, nous devrions nous incliner devant la noblesse de son attitude, mais ne pourrions attacher une importance bien grande aux propos d'un isolé.

A-t-il, au contraire, avec lui un groupe nombreux ? Ou traduit-il la pensée et le désir d'une démocratie en formation, timide encore, mais qui, pourtant, balbutie déjà des mots de justice ?

Nous le souhaitons ardemment. Alors M. von Gerlach serait la colombe providentielle, porteuse du rameau d'olivier.

Car, qu'on le veuille ou non, la vraie, la seule solution est là : deux démocraties oubliant leurs rancunes, unissant leurs forces pour la paix...

AU PAYS DU FASCISME

Par M. Paul de STÖCKLIN

Je rentre d'Italie où j'ai cherché à connaître la portée et la signification du fascisme. On compare volontiers, en France, fascisme et *Action Française*. C'est, en vérité, faire beaucoup d'honneur à cet ennuyeux et solennel don Quichotte de Maurras, à son tragique Sancho Pança de Daudet et à la meute d'énergumènes qui les entoure. Les deux mouvements n'ont de commun que certains procédés d'intimidation et de violence comme il arrive à toutes les organisations qui se placent en marge de la loi.

L'*Action Française* n'a derrière elle qu'une poignée d'agités, mais elle possède une doctrine qui me fait penser à cette cathédrale dont parle Renan à propos de la scholastique, énorme, compacte, massive, échafaudée sur la pointe d'une aiguille. Le fascisme, élan national, est, lui, à la recherche d'une doctrine.

*
**

Qu'est-ce, à proprement parler, que le fascisme? ou plutôt, que fut le fascisme à son origine? puisque, à l'heure actuelle, il est en *devenir* comme parti politique. Ce fut, tout d'abord, un mouvement de réaction violente contre les violences révolutionnaires. Ses premières manifestations furent toutes locales. Un peu partout, les communistes terrorisaient le pays. Leurs adversaires, les braves gens qui ne voulaient pas se laisser faire, s'organisèrent en escouades, en « faisceaux de combat : *fasci di combattimento* ». Il ne restait plus qu'à coordonner les efforts des différents groupes indépendants et le fascisme était né.

Il faut, avant d'examiner plus à fond le mouvement fasciste et ses conséquences, se rappeler la situation de l'Italie au début de l'été 1919. Le pays tout entier, lorsqu'il apprit que Fiume échappait à la patrie, fut pris d'une sorte de désespoir nationaliste. La révolution paraissait imminente. Rien n'intéressait, rien n'absorbait les gouvernants que les problèmes de politique extérieure, et cette question actuelle et douloureuse entre toutes : Fiume. Il semblait à la nation tout entière que l'effort sanglant de la guerre avait été inutile, que les enfants du pays étaient tombés en vain par centaines de milliers sur les champs de bataille. Le peuple oubliait Trieste, Trente, le Tyrol devenus italiens, ne voyait que Fiume allant à la Serbie.

Le désespoir patriotique jeta l'Italie dans la révolution et ce fut, durant de longs mois, l'anarchie complète. Les éléments disciplinés d'extrême-gauche profitant de l'incapacité des pouvoirs publics s'imposèrent dans la rue : magasins pillés, champs dévastés, usines occupées, services publics arrêtés, ouvriers et paysans enrôlés de force, li-

berté individuelle violée, patrie insultée, l'armée elle-même, l'armée nationale victorieuse, vilipendée, meurtres, brigandages, attentats monstrueux et inutiles, tel fut la vie de l'Italie. Et le Gouvernement, impuissant ou simplement indifférent aux questions intérieures, hypnotisé qu'il était par le problème de Fiume, capitulait devant les forces révolutionnaires.

La classe moyenne, les petits bourgeois, les intellectuels, les étudiants se ressaisirent et tentèrent une réaction. De tous côtés, des groupes se formaient. Une guerre de représailles inouïe s'alluma. Les *fasci* appliquèrent la loi du talion, répondant au meurtre par le meurtre, à l'incendie par l'incendie, au pillage par le pillage. Si les actes des révolutionnaires avaient été abominables — on se rappelle trois ou quatre carabinieri arrivant dans un petit village en révolte et enterrés vivants par la foule hurlante — la répression fut atroce!

Socialiste d'hier, ancien directeur de l'*Avanti*, interventionniste de la première heure et dont l'intervention italienne avait fait un patriote, Benito Mussolini vit rapidement le parti à tirer des *fasci*. Il se mit à la tête du mouvement de défense sociale, centralisa les pelotons épars en un faisceau plus résistant et plus fort et de la défensive, il passa rapidement à une contre-offensive extrêmement vigoureuse. Ce fut, en peu de temps, un immense succès. Sous la pression brutale des *fasci* solidement constitués et obéissant à un mot d'ordre unique, les organisations révolutionnaires se dissolvaient et les éléments qui les composaient passaient aux groupements victorieux.

Ces groupements se transforment en une armée permanente, bien équipée, obéissant à un véritable état-major, encadrée d'officiers habiles, qui tient tout le pays. A la terreur rouge succède la terreur blanche, aussi effroyable et qui n'a même pas l'excuse d'être née de la nervosité d'une foule.

*
**

Mussolini pose en principe « que le fascisme, soumis à l'Etat tant que celui-ci remplit ses fonctions, a le droit de se substituer à lui toutes les fois qu'il y manque ». Il fait appel à toutes les bonnes volontés patriotiques pour parer à la carence des gouvernants, et tout naturellement le groupe de factieux, la sorte de Ligue civique qu'il dirige devient un parti politique.

La seule autorité, la seule personnalité, quelque forte qu'elle soit, de Mussolini, la seule crainte chez les bourgeois des excès communistes n'auraient cependant pas suffi à assurer le triomphe de la « contre-révolution ». Quand il s'est agi

d'organiser en troupes permanentes les *fasci* bénévoles qui luttèrent localement, Mussolini a eu la bonne fortune de pouvoir puiser à pleines mains dans les coffres largement ouverts des gros industriels et des grands propriétaires dont le fascisme était le salut. Si l'argent est le nerf de la guerre, il est le nerf aussi de la contre-révolution italienne : les états-majors, les brigades armées jusqu'aux dents coûtent cher et l'idéal patriotique, si ardent soit-il, ne peut pas, durant des mois, des années, nourrir et entretenir des hommes par dizaines de milliers.

Avec son armée disciplinée, l'argent dont il disposait au milieu de l'anarchie générale, le triomphe de Mussolini n'était pas douteux. Au début de sa rapide victoire, l'ancien socialiste qu'il était se rappelait les principes jadis défendus et proclamait que le fascisme était républicain. Il ne tarda pas, pour s'assurer le concours de certaines classes de citoyens puissants, de certaines provinces aux sympathies nettement royalistes, à se rallier à la dynastie. Quand il jugea le moment venu, à la tête de ses troupes que l'armée nationale était prête à appuyer, il marcha sur Rome. Le Gouvernement s'effondra; le roi qui, au fond, était d'accord, sinon avec Mussolini, du moins avec ses bailleurs de fonds, après quelques semblants d'hésitations, confia le pouvoir au chef fasciste. Celui-ci se hâta d'affirmer solennellement que l'Etat, c'était lui. Il signifia avec une désinvolte impudence ses volontés au Parlement qui l'acclama : le tour était joué; le fascisme était au pouvoir. Le fascisme, parti politique improvisé, organisation de combat, ne pouvait amener que la dictature, et pour l'instant, tout au moins, le fascisme, sans doctrine, sans programme, c'est Mussolini.

* * *

Le dictateur règne à l'aide d'une armée, d'un corps de fonctionnaires à lui, à côté de l'armée nationale et des fonctionnaires officiels. Les « chemises noires », armés de carabines, ont des garnisons solides, des points de repère stratégiques dans tout le royaume. Ils occupent les gares, doublent et surveillent les services publics importants. L'armée régulière des fonctionnaires officiels subit, à contre-cœur peut être, mais en silence, la loi imposée. A ceux qui voudraient élever une protestation même timide, on aurait tôt fait de fermer brutalement la bouche comme il advint à ce conseiller d'une petite commune de Ligurie disparu un soir et qu'on découvrit au matin, au fond de la rade de Rapallo.

La justice elle-même est à la dévotion du maître. Les juges complaisants remplissent les bagnes de malheureux, coupables de penser tout haut que tout n'est pas parfait dans le paradis fasciste pour ne rien dire de ceux que les gardes du dictateur abattent impunément à coups de révolver sur les places publiques. Les garanties constitutionnelles sont suspendues, les libertés supprimées; la presse ne publie rien sans autorisation. Même les articles relatant des événements sans aucun caractère politique comme la dernière éruption

de l'Etna, sont rigoureusement censurés. Et le peuple italien semble s'accoutumer de ce régime.

Mussolini a derrière lui la grande masse de la nation. D'abord — je ne plaisante pas — il est du peuple et il est bel homme. C'est le premier mot que disent les Italiens quand on parle de lui : « Qu'il est bel homme ! » Il connaît à merveille ce peuple nerveux, intelligent, instable, enthousiaste, mobile, extraordinairement individualiste et qui cependant n'a jamais eu le respect de la liberté individuelle, et il en joue en virtuose.

« Que voulez-vous, me dit-on, les Services publics fonctionnent, les trains partent et arrivent à l'heure, la liberté du travail est assurée, la propriété particulière (excepté celle des ennemis du nouveau régime) est protégée, la vie sociale reprend; la police de la rue est faite. Tant pis pour les têtes folles qui rêvent autre chose et que l'aissance actuelle après la terreur des mois passés ne satisfait pas. » Tous ceux qui ne sont pas fascistes sont mussolinistes. J'ai interrogé des commerçants, des hôteliers, des industriels, des portefaix, des employés de chemin de fer, des cirqueurs de bottes, des marchands de journaux, des paysans, des fonctionnaires, des débardeurs du port de Gênes, tous se déclarent contents. Il nous souhaitent en France un gouvernement qui fasse ainsi marcher les affaires. Tous ils nous disent : « Mussolini a sauvé l'Italie ! il a sauvé la patrie de l'anarchie, de la terreur communiste; il l'a sauvée d'elle-même ». Ouvriers et paysans délaissent en masse les syndicats rouges pour se donner aux fascistes.

Enfin, Mussolini, qui est à la recherche de principes politiques, rallie la majorité de la nation par sa politique extérieure. *Viva Roma imperiale*; tel est le cri fasciste. Il donne un élan nouveau au magnifique rêve du peuple italien, ce parvenu du nationalisme. Il excite les imaginations et tranquillise les consciences par ses visées impérialistes : reprendre le domaine de la Maison de Savoie dont le chef de bandes, républicain d'hier, s'est constitué aujourd'hui le soutien : la Corse, la Tunisie, Fiume. Tel César, à qui il ressemble jusque dans sa marche sur Rome (César n'a-t-il pas franchi le Rubicon?), il assurera la domination universelle et tranquille de Rome.

* * *

Politiquement, Mussolini a deux adversaires : les socialistes et les catholiques. Les socialistes italiens sont en pleine désorganisation. Pour l'instant, ils ne sont pas dangereux. Et voici que la C. G. T. a l'air de vouloir accepter les avances du dictateur, et semble prête à composer avec lui.

Le parti catholique est de formation récente. Il est, pour ainsi dire, né de la guerre. Son organisateur est le célèbre don Sturzo, un prêtre démagogue singulièrement habile. Il fut l'initiateur des syndicats blancs qui ne tardèrent pas à pulluler dans la péninsule. Le parti catholique est en somme un parti bourgeois qui s'efforce, pour lutter contre l'extrême-gauche, de se donner des allures populaires. Don Sturzo, lâché par le Vati-

can dont il était jusqu'ici l'homme de confiance, s'en va. C'est qu'il aurait bien voulu se substituer à Mussolini, mais celui-ci l'a prévenu. Il a fait sa cour à la curie romaine. Le crucifix, l'enseignement religieux sont rétablis dans les écoles; les troupes rendent les honneurs aux dignitaires ecclésiastiques; l'Eglise devient un élément de l'autorité. A quoi bon, désormais, un parti confessionnel puisque les fascistes sont là qui apportent toute sécurité, toute garantie? La cour papale s'est toujours méfiée de la démocratie en matière politique; elle ne tolérerait qu'à peine les allures socialistes de don Surzo; elle n'approuve pas davantage chez nous M. Marc Sangnier.

**

Cependant, pour asseoir son parti, Mussolini travaille à constituer une doctrine. J'en causai longuement avec un professeur d'Université qui joue un rôle important dans les conseils du fascisme.

« Rappelez-vous, me dit-il, les paroles de Machiavel : « Quand il s'agit du salut de la Patrie, il n'y a ni justice ni injustice, ni pitié, ni cruauté, ni éloge, ni honte; ce sont des considérations qu'il faut sacrifier ». Il fallait guérir l'Italie à qui la guerre et les événements de Fiume avaient donné une fièvre qui pouvait être mortelle. Mussolini, pour sauver la malade, a opéré la saignée. Les fonctions organiques ont repris, mais le mal était si profond que tous les jours encore il est nécessaire de recourir au bistouri. »

Et comme je me récriais, invoquant la justice, la liberté, rappelant la presse baillonnée, les tribunaux se faisant les complaisants pourvoyeurs des bagnes, les assassinats quotidiens, les attentats journaliers : « Des mots tout cela. Il faut sauver l'Italie. Le peuple le comprend. Chaque fois qu'un fasciste tombe au cours d'une bagarre, sur une place publique de nos villes on plante à sa mémoire un if. Il ne vient à l'idée de personne d'abattre ces arbres parce que l'on sait qu'ils sont là pour perpétuer le souvenir d'un héros victime de son immense amour pour la patrie. Vous autres, Français, vous vous payez de mots. Vos révolutionnaires étaient des illuminés. Tout leur effort a abouti à la pire des dictatures militaires : à Napoléon. Nous, nous venons de sauter par-dessus Octave; nous sommes arrivés à Auguste. Vous me parlez de justice, de liberté. Il n'y a pas de justice : il y a le code; il n'y a pas de liberté : il y a des libertés. Et ces libertés, ce code, il faut, avant de les revendiquer, qu'un peuple s'en soit rendu digne. Il faut, avant qu'il réclame des droits, que le citoyen remplisse ses devoirs.

« Vous m'amusez avec vos droits de l'homme. C'est magnifique en théorie; dans un monde de saints, ce serait sublime. A côté, au-dessus des droits, il y a les devoirs; au-dessus de l'individu, et nous en parlons savamment, nous autres, Italiens, qui avons failli mourir d'une crise d'individualisme, il y a la collectivité, il y a la Patrie dont le citoyen est avant tout le serviteur. Une des

raisons du succès de Mussolini, c'est qu'il fait appel à l'abnégation, à la collaboration, à la conscience de tous pour l'aider à achever de réaliser l'idéal des ancêtres : l'Italie puissante et forte.

« La liberté individuelle, les libertés publiques, nous les aurons quand nous les aurons méritées, dans une patrie solide, calme au dedans, rayonnante au dehors, riche et prospère.

« Vous oubliez que nous sommes le pays des sociétés secrètes. C'est par le travail de ces sociétés que nos pères avaient assuré la plus chère de nos conquêtes : l'indépendance. Le fascisme, c'est une société secrète comme le carbonarisme, mais qui a agi au grand jour et qui, au lieu de paroles creuses, a apporté, au point de vue politique, des réalités. Mussolini, l'ancien marxiste, est un homme pratique, une sorte de pragmatiste américain. Ce qui assurera la durée du fascisme, si la balle d'un fanatique ne vient pas tuer le dictateur avant qu'il ait pu achever l'édifice, c'est qu'il n'a pas de doctrine arrêtée, c'est que cette doctrine est en formation et qu'elle sortira des nécessités que les événements imposeront. Laissez-moi encore une fois vous citer Machiavel; c'est à lui qu'il faut toujours en venir quand on parle politique : « Le plus grand nombre n'aime un régime que pour vivre rassuré et on peut aisément le satisfaire par des institutions et des lois qui assureront en même temps la puissance du nouveau gouvernement et la tranquillité universelle ».

« Mussolini va, tout d'abord, calmer les scrupules des catholiques. Il pactisera avec le Vatican. S'il va trop loin dans cette voie, il se perdra, mais j'ai confiance en le vieux marxiste qu'il est. Il va rassurer les organisations ouvrières par des lois sociales s'inspirant des desiderata de la C. G. T. et du fascisme sortira une sorte de socialisme national, si l'on peut dire.

**

— C'est-à-dire, que vous allez, objectai-je, renouveler ce que fit l'empire allemand d'avant 1914. Pour détourner les ouvriers de la politique, vous leur jetez en pâture les satisfactions syndicalistes et vous aurez le champ libre pour édifier votre rêve impérialiste.

— C'est cela même, me dit-il.

— Oui, mais il y a eu l'effondrement de 1918.

— Que nous saurons éviter en empêchant le développement hypertrophique de la grosse industrie. Nous avons, d'ailleurs, avant tout, à assurer la paix et le bien-être à l'intérieur.

« Nous nous contenterons d'être assez forts pour que l'on compte avec nous au dehors, mais nous sommes pacifiques.

« Je ne crains pour le fascisme, qu'une chose, si Mussolini sait se garder de devenir le prisonnier des catholiques; lorsque la doctrine fasciste sera élaborée, lorsque Mussolini aura réalisé le programme que lui auront dicté les événements, l'armée fasciste se disloquera. Les profiteurs actuels du mouvement, si l'on peut dire ainsi, se résigneront difficilement à redevenir de simples

citoyens. Il faudra alors, peut-être, pour la dernière fois, le coup de bistouri, et ce sera l'armée nationale qui devra se charger de l'opération ! »

Tout ceci me fut exposé calmement. Je me rappelai des conversations semblables, il y a 15 ans, avec des professeurs allemands !

Quel est l'avenir d'un système de gouvernement qui ne s'appuie que sur le besoin de tranquillité de certaines classes et qui n'a d'autres moyens de s'imposer et de durer que la menace des coups ?

En tournée

Notre collègue, M. PAUL-BONCOUR, est allé, il y a plusieurs mois, à Charleville, présider le Congrès fédéral de nos Sections des Ardennes. Dans le numéro du 12 mai de la Revue Floréal, il note quelques-unes de ses impressions :

... Et tandis que nous causons, avant la Conférence, organisée par une des nos plus belles Fédérations de la Ligue des Droits de l'Homme les souvenirs se pressent en foule chez cette population broyée et qui hait la guerre, autant qu'elle est patriote. Elle la hait d'une haine clairvoyante, car elle l'a vue; elle la hait pour s'en défendre et non pour s'y livrer, comme nous y invitent ceux qui, négligeant les forces de guerre qui subsistent ailleurs, nient la défense nationale. Elle suit passionnément les efforts de ceux qui veulent doter la France d'une armée défensive, purement défensive et qui la garantisse, sans menacer personne. Et tout effort pour aboutir à une organisation de l'Europe, à une Société des Nations, efficace et respectée, lui est chère aussi.

C'est qu'aussi bien ici éclate à chaque pas la preuve de l'abomination que c'est, pour un peuple, d'être envahi, de perdre sa liberté, de recevoir les lois d'un maître, et quel maître! le conquérant enivré de sa conquête.

Ce buvetier, qui nous donne à manger en descendant du train, fut un de ces otages qui justement se réunissent demain, accourus de tous les coins des régions envahies pour oublier dans un banquet plantureux la soupe à l'eau de vaisselle et la misère passée.

Un matin à quatre heures, quelqu'un de la Kommandantur est venu les réveiller. On était désigné pour partir. Motif : représailles de ce que la France gardait les Allemands immigrés cueillis en Alsace, au cours de l'avance du début de la guerre; ce qui était d'ailleurs parfaitement stupide. Et on me raconte cette montée au calvaire, la marche dans la neige, l'un portant l'autre, car les vieillards abondent dans cette troupe lamentable; les jeunes gens sont au front, et se font tuer. Un de ces vieillards, que torture une maladie de vessie, se sonde, humilié, avec un instrument douteux que lui a prêté la charité d'un bon Samaritain. Le vieux président de la Cour de Douai meurt et reste trois jours sans être enseveli, étendu sur la table où on mange...

Mais nous sortons. Dans cette belle maison confortable de notre ami Corneau, l'Empereur a logé près de quatre ans; dans la cave où s'alignent maintenant de magnifiques bouteilles de la Champagne voisine, un abri avait été aménagé où descendait le pleutre Imperator durant les bombardements. Dans cette guinguette, au bord d'un barrage d'argent de la Meuse, frémissante, l'héritier du trône venait faire ses noces

Nous avons connu un régime né de la violence et de la ruse, qui se moquait de la liberté et de la justice, croyait suffisant d'assurer l'aisance et la prospérité à l'intérieur et, tout en proclamant sa volonté de paix, ne vivait que de la guerre. Ce régime s'effondra dans la boue et le sang. Ce fut le second Empire!

Notre douloureuse expérience servira-t-elle à la pauvre Italie?

PAUL DE STECKLIN.

crapuleuses : on me montre une fille qui eut ses fautes.

Et partout dans ces rues, depuis le premier jusqu'au dernier jour, — car ce département a été envahi le premier et la veille de l'armistice les Allemands étaient encore là, sur ce plateau qui domine les puissants remparts de ce Mézières fortifié par Vauban, — jusqu'au bout, il fallut saluer le chapeau de Gessler, la casquette plate des officiers d'Etat-Major.

Un de mes compagnons me dit : « Nous faisons de même dans la Ruhr », car ces gens qui, plus que n'importe qui, à deux reprises, en moins d'un demi-siècle, ont souffert de la guerre, haïssent les haïnes qui entretiennent la guerre. Hélas! il y a du vrai. Et je rougis quand, pour excuser tel abus inévitable des armées d'occupation ou même simplement la nécessité où elles se trouvent d'assurer leur sécurité dans un territoire ennemi, où gronde une révolte sourde, on dit : « Les Boches en ont fait bien d'autres! » Ah! certes! Et nous n'en ferons jamais autant. Mais c'est déjà trop qu'on songe même à la comparaison.

Allons! toute occupation d'un territoire extérieur à sa nation est détestable. C'est, d'ailleurs, par d'autres solutions que la République des Droits de l'Homme doit chercher ses réparations si légitimes!

Faits qui parlent

De notre collègue, M. Marc Nez (La Bataille, de Lille, 24 juin 1923):

En 1921 et 1922, la Cour de Cassation, dont la réputation d'impartialité est bien connue, a découvert, proclamé et réparé — autant que faire se pouvait — douze erreurs judiciaires.

Un seul des jugements réformés par la Cour suprême avait été rendu par la justice civile.

Les onze autres étaient l'œuvre de Conseils de Guerre.

Ces onze jugements avaient frappé seize victimes.

Si on établit la liste des condamnations injustement prononcées, on trouve:

Un mois de prison: affaire Mattei;

Six mois de prison: affaire Labarthe;

Cinq ans de prison: affaire Buschnegg;

Dix ans de réclusion: affaire Boyneau;

Dix ans de travaux publics: affaire N'Guyen Van Dô;

Vingt ans de détention, sans oublier vingt ans d'interdiction: affaire Viateur;

Deux condamnations à mort, commuées à temps: affaires Fortier et Bilger;

Huit condamnations à mort, exécutées: affaires Loiseau, Bersot et des six fusillés de Vingré.

Devant l'éloquence probante de ces faits et de ces chiffres, quel commentaire ne serait vain?

HOMMAGE A JAURÈS

Par M. Emile KAHN, membre du Comité Central

Samedi 28 juillet, au Palais de la Mutualité à Paris, la Fédération Socialiste (S. F. I. O.) de la Seine, la Confédération Générale du Travail et la Ligue des Droits de l'Homme, ont commémoré le double souvenir de Jaurès et de Jules Guesde.

Notre collègue M. E. KAHN, délégué du Comité Central, a prononcé l'allocution dont voici les principaux passages. Après avoir remercié la Fédération Socialiste de la Seine d'avoir associé la Ligue à cette cérémonie en l'honneur de deux socialistes, il ajouta :

Cependant, nous ne sommes pas ici des intrus. Laissez-moi vous le dire, des hommes comme Jaurès sont assez grands pour appartenir ensemble au socialisme, à la démocratie, à l'humanité tout entière. S'il m'était permis d'employer votre langage familier, je dirais que leur mémoire est la propriété collective de l'Humanité, la première forme, la plus précieuse, de la propriété collective.

Dans la démocratie, Jaurès trouvait la racine du socialisme, comme il voyait dans le socialisme l'épanouissement, l'achèvement de la démocratie.

À l'origine, la Révolution Française, avec les Droits de l'Homme, avec cette grande idée de la justice égale pour tous et cette autre idée plus neuve et plus féconde encore : la dignité de la personne humaine. Mais, par la fatalité des conditions économiques, l'égalité reste un mot, la dignité de la personne une apparence vaine. Pour en faire une réalité, il faudra, disait Jaurès, une nouvelle révolution, la révolution sociale, qui substitue à la propriété individuelle, instrument d'oppression, la propriété collective, garantie d'indépendance.

Au terme, il apercevait l'affranchissement de la personne, et par l'affranchissement de la personne, l'avènement d'une civilisation supérieure. Rappelez-vous cette page magnifique de l'*Armée Nouvelle*, où il montrait les hommes, affranchis enfin des servitudes matérielles, capables de prendre tous leur part des jouissances de la pensée, de la science et de l'art. « Et ce sera vraiment, pour la première fois, une civilisation d'hommes libres, comme si la fleur éclatante et charmante de la Grèce au lieu de s'épanouir sur un fond d'esclavage, naissait de l'universelle Humanité. »

* * *

Pour atteindre cette fin sublime, Jaurès faisait appel à tous les démocrates, à tous les républicains fidèles à l'esprit de la Révolution française. Il raillait les pharisiens de la démocratie : « Ceux qui acceptent tout du droit excepté les sacrifices qu'il commande, qui prétendent ouvrir leur âme à certaines espérances pourvu qu'elles restent toujours de vagues chansons sous le ciel étoilé, qui veulent bien saluer la Justice lorsqu'elle passe dans les rues, mais qui l'oppriment dès qu'elle descend sur la terre ». Il conviait à l'œuvre de vie tous ceux qui veulent établir la Justice sur la terre.

C'est pourquoi notre Ligue ne se présente pas ici en

étrangère, elle qui s'est vouée depuis vingt-cinq ans à la défense de la Justice. Aux obsèques de Francis de Pressensé, dans un des plus beaux discours qu'il ait prononcés, Jaurès, recherchant quelles forces avaient conduit ce grand bourgeois au socialisme, rencontrait l'Évangile et dans l'Évangile la parole fameuse : « Si c'est « oui », dis « oui », et si c'est « non » dis « non ».

« De cette parole évangélique, disait-il, Francis de Pressensé a fait une parole révolutionnaire. Il a dit « non » à toutes les iniquités de l'ancien régime ; il a dit « non » à toutes les misères, à toutes les servitudes de la société d'aujourd'hui ; il a dit « non » non seulement aux abus de la société présente, mais au principe d'inégalité qui les engendre et qui les perpétue ; il a dit « non » à la féodalité industrielle d'aujourd'hui comme aux survivances des féodalités d'autrefois. Et se tournant vers le prolétariat souffrant, se tournant vers le socialisme révolutionnaire... il disait au prolétariat : « Oui » à tout ce que tu espères ; « oui » à tout ce que tu demandes ; « oui » à tes revendications nécessaires et justes ; « oui » à tes espérances ; « oui » à tes combats ».

Telle, la Ligue a répondu avec la même fermeté : « oui » à la justice pour l'individu ; « oui » à la justice sociale ; « oui » à la justice internationale. Elle a répondu, elle répond : « non » à l'arbitraire ; « non » à la haine ; « non » à la guerre, à cette politique d'aveuglement et de violence, qui prépare et qui précède la guerre.

* * *

La guerre ! Faut-il vous rappeler le combat que Jaurès a mené contre elle ? Ah ! on évoquait tout à l'heure ce discours de Bruxelles, doublement émouvant parce qu'il est le dernier discours public de Jaurès, et parce qu'il a fait retentir la dernière parole d'humanité avant la guerre ! Mais, savez-vous bien pourquoi Jaurès, à l'heure où elle allait éclater, détestait la guerre ? Pourquoi il redoutait le cheval d'Attila ? C'est qu'il le sentait, c'est qu'il le voyait déjà, écrasant les deux fleurs les plus pures et les plus fragiles de la civilisation humaine : la liberté et la justice.

Voilà pourquoi, dès 1905, dès qu'a commencé entre la France et l'Allemagne le conflit qui a abouti à la guerre, Jaurès a mis au-dessus de toutes les autres tâches la lutte contre la guerre. Dès 1905, convié par la Social-Démocratie allemande à une manifestation internationale contre la guerre, empêché de se rendre à Berlin, par le gouvernement allemand (tous ces gouvernements sont stupides), il publiait en même temps dans le *Vorwärts* et dans l'*Humanité* d'alors, le discours qu'on ne lui permettait pas de prononcer. Ce discours, citoyens, rend, aujourd'hui encore, comme un son d'actualité.

Ce fut pour nos deux nations, il y a 35 ans, une grande faillite d'idéalisme que nous ne soyons arrivés que par le chemin de la guerre, nous à la République, vous à l'unité. Ainsi nous paraîtrons les uns devant les autres sans prétention exclusive et arrogante et ne nous souviendrons du passé que pour faire tous

ensemble le serment d'abjurer tout orgueil, toute haine, toute défiance, de travailler tous ensemble, d'un même cœur, à fonder la paix définitive de l'Allemagne et de la France, pour que les deux prolétariats puissent se donner tout entiers à l'œuvre d'émancipation, pour que les deux peuples puissent se donner tout entiers à l'œuvre de civilisation...

Nous voulons rejeter ensemble toute pensée de violence internationale, nous voulons détester et dénoncer ensemble tous ceux, quels qu'ils soient, qui chercheraient à mettre aux prises les deux nations. Nous voulons opposer la diplomatie pacifique, ouverte, loyale, du prolétariat international à la diplomatie imprudente, avide ou cauteleuse des gouvernants capitalistes et des gouvernants féodaux.

Et nous vous devons compte des efforts que nous faisons dans notre pays pour déjouer les manœuvres suspectes et prévenir les entraînements funestes, comme vous nous devez compte des efforts faits par vous dans votre propre pays contre le chauvinisme arrogant et agressif.

Citoyens, je puis dire que cette page donne à la manifestation de ce soir sa plus haute signification, et qu'elle nous trace notre devoir.

Où, à l'heure où nous entendons de nouveau, frémir le cheval d'Attila, nous aussi, socialistes et démocrates d'Allemagne et de France, nous avons à « faire tous ensemble le serment d'abjurer tout orgueil, toute haine, toute défiance, de travailler tous ensemble

d'un même cœur à fonder la paix définitive de l'Allemagne et de la France ». Nous aussi, socialistes et démocrates de France, nous devons compte, aux socialistes et démocrates d'Allemagne, des efforts que nous faisons dans notre pays pour déjouer les manœuvres suspectes et prévenir les entraînements funestes comme ils nous doivent compte des efforts faits par eux dans leur propre pays « contre le chauvinisme arrogant et agressif ».

Demain, citoyens, le prolétariat allemand sera debout pour la paix. Nos amis, la Ligue des Droits de l'Homme allemande et tous les groupements pacifistes, le convoquent à de grandes manifestations contre la guerre, contre le nationalisme et l'impérialisme, contre tous les excitateurs de violence et de haine : « *Trotz alledem*, malgré tous et en dépit de tout, *nie wieder krieg*, nous ne voulons plus jamais la guerre ».

A ce cri, nous allons répondre ce soir par le cri de : Vive Jaurès. Crier : Vive Jaurès, c'est attester que Jaurès mort reste vivant en nous. Crier : Vive Jaurès, c'est signifier notre résolution de travailler à l'avènement de la justice et de la paix.

Entendez-le, délégués de l'Internationale, entendez-le, vous surtout, citoyenne Tony Sender, pour le redire là-bas : Vive Jaurès, cela veut dire : A bas la Guerre! Vive Jaurès, cela veut dire : Réconciliation des Peuples!

Vive Jaurès! Vive Jaurès!

Un militaire antimilitariste

De notre collègue le général PERCIN (Ordre Naturel):

Dans mon enfance, j'étais nationaliste. En 1865, fils d'un professeur de mathématiques, j'ai eu la bonne fortune d'être reçu, à la fois à l'École normale supérieure et à l'École polytechnique. Pasteur, ami de mon père, était alors directeur des études de l'École normale. Il insistait pour que j'entrasse dans cette école. Il m'aurait pris sous sa protection.

J'ai opté pour l'École polytechnique, parce que — je l'avoue — à l'habit noir du normalien, j'ai préféré le chapeau à claque sur l'oreille et l'épée au côté du polytechnicien.

Cinq ans après, comme lieutenant d'artillerie, j'ai pris une part active à la guerre de 1870-1871. J'ai été blessé deux fois sur le champ de bataille. J'ai maudit les Allemands. J'ai désiré la revanche de tout mon cœur. Je l'ai préparée avec ardeur pendant quarante ans.

Eh bien! malgré ce passé dont je reste fier, je suis devenu, sur mes vieux jours, pacifiste intransigeant, internationaliste, partisan du rapprochement franco-allemand.

Comment ai-je évolué à ce point?

J'ai longtemps cru, comme tant d'autres, que la guerre était un mal inévitable; que c'était le seul moyen de régler les différends qui peuvent s'élever entre les peuples. Les événements de 1914-1918 m'ont fait revenir de cette illusion.

La guerre ne paie plus. Elle ne procure même plus la paix. Elle accroît l'immoralité. Elle favorise la réaction.

Enfin, la guerre ne prouve plus rien. Il fut un temps où la Victoire récompensait la bravoure des combattants, leur patriotisme, leur désir de faire triompher une cause juste. Elle est, aujourd'hui, le résultat de la supériorité d'un machinisme aveugle, favorisant celui qui a tort, aussi bien que celui qui a raison. D'autres

facteurs interviennent, qui font de la guerre un véritable jeu de hasard.

L'histoire des guerres fourmille d'exemples de cas où un incident sans importance a fait perdre une bataille. Le 3 septembre 1914, sans le hasard heureux qui a permis à un aviateur français d'observer l'infilçage, vers le Sud-Est, de la direction de marche du général von Klück; sans cet autre hasard que, ce jour-là, aucun avion allemand n'a survolé l'année Maunoury, dont l'ennemi a ignoré l'existence, il n'y aurait pas eu de bataille de la Marne, et il est peu probable que la bataille de la Seine, préméditée par le général Joffre, à soixante kilomètres plus au Sud, aurait été livrée dans d'aussi belles conditions. La guerre se serait peut-être terminée en un mois, à l'avantage des Allemands.

A quoi tiennent les choses à la guerre! Les peuples y jouent leur existence, en quelque sorte, sur un coup de dé. La guerre n'est donc pas seulement un moyen ruineux, barbare, inhumain; c'est un moyen stupide de régler les différends qui peuvent s'élever entre les peuples.

A ce moyen stupide, il faut substituer un moyen rationnel et efficace. Ce moyen, c'est le recours à l'arbitrage de la Société des Nations.

EN VENTE :

LE CONGRÈS NATIONAL

DE 1922

Un fort volume de 472 pages : 6 francs

EN VENTE : 10, rue de l'Université, Paris (VII^e).

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

LA RUHR ET LES RÉPARATIONS

Le 20 juin 1923, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, la Ligue des Droits de l'Homme a donné un meeting sur *La Ruhr et les Réparations*.

Y prirent la parole : MM. Ferdinand Buisson, Emile Kahn, Félicien Challaye, Grumbach, Auriol et Marius Moutet.

Allocution de M. Ferdinand Buisson

La réunion d'aujourd'hui est encore une réunion d'étude, comme toutes celles que la Ligue organise.

Cinq mois ont passé depuis que nous sommes dans la Ruhr. Or, l'opinion de la Ligue n'a point changé ; au contraire, elle s'est confirmée, le temps ayant, hélas ! réalisé nos prévisions.

Ce qui avait préoccupé la Ligue, on s'en souvient, c'était une double question de principe :

1° Question de principe pour l'Allemagne : elle avait l'obligation de payer, de réparer ;

2° Question de principe pour la France : nous devions à tout prix éviter le recours à la force qui engendrerait la résistance. Nous y avions un intérêt de premier ordre : on nous soupçonnait d'un reste ou d'un renouveau d'impérialisme ; au lieu de donner un élément à cette calomnie, tout notre effort devait tendre à lui briser les reins.

La Ligue a toujours eu comme idéal l'établissement définitif de la paix en Europe. Or, la paix ne s'obtient pas par la force, mais par la justice. Il faut donc substituer à la violence qui fait usage des armes, des procédures de droit qui en appellent à la seule raison.

Nous n'acceptons pas que la France se laisse bernier ; mais de là à nous faire justice nous-même, il y a de la marge.

Nous ne voulons pas qu'un peuple civilisé se fasse justice lui-même. C'est dire que nous appelons les négociations, que nous voulons remettre le conflit à un juge : la Société des Nations.

Discours de M. Emile Kahn

Dès l'origine, la Ligue a pris parti contre l'occupation de la Ruhr. Pourquoi ?

Si vous interrogez nos contradicteurs, ils répondront : « La Ligue est contre la Ruhr parce qu'elle est contre les réparations ». Légende, calomnie. Pendant toute la durée de la guerre, nous avons demandé que le principe des réparations fût inscrit dans le traité. Il l'a été et nous avons approuvé le traité sur ce point.

Jusqu'ici les traités imposaient au vaincu un tribut. Le traité de Versailles a exprimé un principe nouveau : « Celui qui a causé un dommage doit le réparer ». En cela, il donnait satisfaction au programme de la Ligue, qui est la défense de la justice.

Ces idées-là, nous les avons soutenues, non seulement en France, mais en Allemagne. Quand nous avons conclu un accord avec la Ligue allemande, qu'avons-nous proclamé ? Le droit de la France aux réparations. Dans l'appel commun des deux Ligues aux démocrates, que disions-nous ? « La reconstruction des régions envahies par la nation allemande n'est pas seulement une obligation

juridique, mais un devoir moral ». Nos délégués l'ont répété partout en Allemagne, à Berlin et dans la Ruhr et partout ils ont recueilli les applaudissements de toute la démocratie.

Le peuple français est inquiet, justement inquiet, au sujet des réparations. Or, c'est précisément parce que nous sommes attachés aux réparations que nous sommes contre la Ruhr. Telle est l'opinion des principaux intéressés, je veux dire les sinistrés. J'étais à Lille samedi : ils sont contre la Ruhr. La fédération de la Marne a tenu son congrès dans Reims, la ville martyre : elle a manifesté contre la Ruhr.

Nous sommes, à la Ligue, opposés à l'occupation de la Ruhr pour deux raisons : 1° parce qu'elle est contraire à la justice ; 2° parce qu'elle est un danger pour la paix.

Elle est contraire à la justice dans son principe même. Je dis justice et non légalité. Je sais qu'un gouvernement de juristes a cherché à se couvrir par des textes. Je sais que M. Poincaré a trouvé dans le dédale du traité de Versailles un certain paragraphe 18 qui confère aux gouvernements alliés, en cas de manquement volontaire par l'Allemagne, le droit de prendre des mesures « de prohibition et de représailles économiques et financières et, en général, telles autres mesures que les gouvernements respectifs pourront estimer nécessitées par les circonstances ». Il paraît que « telles autres mesures » nous permet tout et qu'en tout cas, il nous permet d'occuper la Ruhr.

D'autres juristes, M. Gide par exemple, sont d'un autre avis : « C'est là, ont-ils dit, une interprétation absurde ». Nous ne sommes pas, nous autres, qualifiés pour trancher ces débats juridiques.

Donnons raison à M. Poincaré. L'occupation de la Ruhr n'est peut-être pas juridiquement interdite. Mais un traité qui donne au vainqueur le droit juridique de se conduire en maître éternellement dans un pays vaincu est un traité monstrueux pour la raison et pour la justice.

L'occupation de la Ruhr est injuste, en second lieu, par l'objet qu'elle poursuit.

Quel objet avons-nous poursuivi en allant dans la Ruhr ? Nous voulions, assure-t-on, saisir un gage. Jusqu'ici, nous n'avons saisi que des otages. Et quels otages ? Des industriels ? Des capitalistes ? Ceux qui ont organisé la dévastation de la Belgique et du nord de la France et se sont soustraits au paiement des réparations ? Hélas ! ceux-là se rient de l'occupation et ils en profitent pour asservir davantage l'Allemagne. Vous avez lu, ces jours-ci, dans les journaux, que ces messieurs consentaient à apporter leur concours à l'œuvre de réparation, mais à condition qu'on leur livre la loi des huit heures, le monopole des chemins de fer.

Non, ceux qui souffrent de l'occupation, ce sont les gens du peuple, ceux qui, déjà, ont payé la guerre et qui offriraient leurs bras pour en réparer les ruines ! Ceux qui pâtissent de la censure, des jugements des conseils de guerre, des destitutions et des expulsions, ce sont ceux-là !

Vous devinez quels sentiments suscitent dans leur esprit de telles mesures !

M. Emile Kahn lit alors une lettre de M. de Brouckère, député belge, décrivant le départ d'un train d'enfants pour la zone non occupée :

« Et ma pensée, ajoute l'auteur, se reportait à plusieurs années en arrière, évoquant les trains d'enfants belges que l'Etat-Major allemand déportait en Hollande. »

Or, c'est cela qui est grave ; ce sont de telles comparaisons qui constituent les plus cruelles blessures pour la justice. Et parce que de pareilles violences nourrissent le ressentiment et la haine, nous les dénonçons de tout notre cœur.

Notre politique à nous est une politique de solidarité internationale qui travaille au rapprochement des peuples, c'est pourquoi nous combattons la Ruhr et convions tous les démocrates à la combattre avec nous.

Discours de M. Félicien Challaye

M. Félicien Challaye traitera surtout de la question juridique et morale.

Le devoir et l'honneur de la Ligue est de défendre le droit : non pas nécessairement le droit historique, le droit qui exprime la force, mais le droit idéal tel que le définit la *Déclaration des Droits de l'Homme*, c'est-à-dire la liberté de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, le droit du citoyen dans la Nation, le droit de l'homme dans l'Humanité (que cet homme soit un compatriote, ou un ancien ennemi).

L'occupation de la Ruhr, se demande d'abord M. Challaye, est-elle ou non conforme au traité de Versailles ? Quoi qu'en ait dit mon ami Emile Kahn, je prétends que nous sommes compétents pour en juger.

Il a été parlé d'occupation dans le traité, mais il s'agit uniquement de territoires situés sur la rive gauche du Rhin. Pas une ligne de l'énorme traité ne prévoit nommément l'occupation de la Ruhr.

M. Emile Kahn a cité le paragraphe 18 de l'annexe 2 de la section 1 de la partie 8 du Traité qui est relative aux réparations. C'est le seul texte qu'invoque notre Gouvernement pour justifier l'occupation de la Ruhr. Or, si vous voulez bien relire la phrase, vous verrez que de toute évidence « telles autres mesures » signifient : telles autres mesures d'ordre financier, économique, c'est un etc. Il est invraisemblable qu'après avoir indiqué uniquement des sanctions économiques et financières, cet article désigne par prétéition, la mesure la plus grave dont on puisse frapper un peuple, c'est-à-dire une invasion, une occupation armée. De même, l'expression les *Gouvernements respectifs* veut dire, non les Gouvernements isolés agissant séparément, mais l'ensemble des Gouvernements alliés par opposition à l'Allemagne.

L'occupation de la Ruhr m'apparaît donc une violation du traité.

Mais admettons que l'article 18 autorise l'occupation de la Ruhr. Il n'y a dès lors, à cette occupation de l'Allemagne, aucune limitation ni dans l'espace ni dans le temps. Nous avons le droit d'occuper la Westphalie, le Brandebourg, la Saxe, Berlin, Koenigsberg, non seulement en 1923, mais dans mille ans. Un traité qui autorise l'occupation indéfinie du pays vaincu par le pays victorieux, est le plus injuste des traités.

Donc, ou bien l'occupation de la Ruhr est contraire au traité de Versailles, ou le traité de Versailles est la pire des iniquités. De ce dilemme, impossible de sortir.

M. Challaye examine ensuite la situation des Allemands dans la Ruhr. Qu'on y réfléchisse, déclare-t-il. La situation dans la Ruhr est exactement celle qu'ont trouvée en face d'eux l'héroïque Marty et les marins de la mer

Noire alors qu'il n'y avait pas déclaration de guerre à la Russie. Nous appliquons un régime de guerre à un peuple avec lequel nous sommes en paix.

M. Challaye montre que les Allemands sont soumis à un régime arbitraire d'ordonnances du général en chef qui établit une légalité abusive.

1° Des délits nouveaux (exemple : ne pas fournir de renseignements aux autorités occupantes) ; 2° des peines inédites (15 ans de prison alors que le Code pénal n'autorise que 5 ans au maximum) ; 3° la responsabilité collective (la Ligue a protesté contre le régime des otages au Congo ; elle doit protester contre son application à la Ruhr) ; 4° la responsabilité familiale (un individu est-il suspect ? Sa famille est frappée) ; 5° entraves au droit de propriété (saisie de meubles et d'immeubles) ; 6° entraves à la libre circulation (interdiction de sortir après telle heure) ; 7° entraves au libre commerce (punition de ceux qui refusent de vendre aux Français) ; 8° entraves à la liberté de la Presse (interdiction de journaux) ; 9° entraves à la liberté d'enseignement (occupation des écoles par les troupes). La plus grave de ces violations du droit, ce sont les expulsions en masse des cheminots et des postiers. Par milliers ils sont contraints à quitter, en quelques heures, en quelques jours, leurs demeures, à y laisser une partie de leur mobilier.

C'est là ce qu'on nomme le droit de guerre. Contre ce prétendu droit de guerre, la Ligue a toujours protesté ; elle doit toujours protester.

* *

La conséquence : on la devine. Il se développe contre nous une haine violente en Allemagne ; une haine que la guerre elle-même n'avait pas déchainée.

M. Challaye cite plusieurs faits constatés par lui sur le front établissant qu'il n'y avait pas de haine entre les vrais combattants, mais une sorte de solidarité dans la misère et dans la haine de la guerre.

Aujourd'hui, l'occupation de la Ruhr irrite une population qui souffre déjà cruellement. Il faut savoir que 93 % des Allemands ne mangent de viande qu'une fois par semaine ; qu'ils doivent se priver de vin et de café, ne jamais acheter ni un vêtement neuf ni un livre.

De cette haine, qui donc profite, si ce n'est l'ignoble classe des revanchards allemands ? Ils poussent à la guerre. La guerre n'est jamais fatale ; elle naît des sentiments humains, de la haine surtout. Le danger de l'occupation de la Ruhr, c'est qu'elle peut ressusciter la guerre. Je me demande si ce n'est point le but visé par quelques-uns. Ils veulent éterniser la haine pour éterniser le danger de guerre.

On se rappelle le titre du livre de notre collègue Sembat : « Faites un roi ou bien faites la paix ». Il faut choisir : Roi ou Paix. Ceux-là cherchent à maintenir le danger de guerre, qui travaillent pour la royauté.

M. Challaye commente ici la lettre de M. Réal del Sarte à M. Millerand et la réponse de M. Millerand qu'a publiée l'*Action Française*. Quelle était la condition mise à la complaisance de l'*Action Française* envers le gouvernement ? l'occupation de la Ruhr. L'*Action Française* est logique, car le parti du Roi est aussi le parti de la guerre éternelle.

Nous sommes le parti de la paix définitive. C'est pourquoi nous combattons l'occupation de la Ruhr. C'est nous, en cela, qui sommes les véritables défenseurs de l'intérêt national. Le besoin essentiel de la nation, c'est la paix.

M. Félicien Challaye cite, en terminant, la devise des chevaliers du vieux Japon : *Héroïsme et Bienveillance*. Il ne faut pas écraser l'ennemi vaincu. En réclamant la justice, nous aspirons à la bienveillance, à l'universelle fraternité.

Discours de M. Vincent Auriol

On nous a dit : « Il faut occuper la Ruhr pour avoir du charbon et pour être payés ». Voyons un peu ce qui est advenu.

Au lieu de trois cent mille tonnes que nous recevions pour rien, la France en a reçu trente-six mille seulement. Il nous a donc fallu acheter du charbon à l'Angleterre, d'où augmentation de la livre et renchérissement de la vie de 50 à 60 0/0.

Avant la Ruhr, 115 hauts-fourneaux étaient allumés et fonctionnaient à plein ; aujourd'hui, il n'y en a plus que 74, produisant moitié moins qu'avant la guerre.

2° Et les paiements, où sont-ils ? La Ruhr n'est pas seulement le cimetière de la paix, elle sera le cimetière des réparations. Car si la réparation est la condition de la paix, c'est dans la paix seule que les réparations s'exécuteront.

Nous avons, nous, suggéré une solution pratique : il faut, disions-nous, affirmer la priorité pour les nations envahies, organiser la liquidation commune des charges de la guerre, et la solidarité des alliés dans leur créance.

Or, ce fut la démagogie qui triompha. On demanda aux « Boches » 463 milliards ; il est vrai que de conférence en conférence on a glissé jusqu'à 132. Illusion nouvelle ! Transférer des richesses d'un pays à un autre, ce n'est pas chose aisée. Tout paiement d'un peuple à un autre peuple ne peut se faire que par un excédent de l'exportation sur l'importation. Pour que l'Allemagne paie, il faut donc qu'elle exporte. Or, quand l'Allemagne a commencé à exporter on a élevé les murailles douanières ; et l'Allemagne a été dans l'impossibilité d'exporter, donc de payer.

Nous disions : « Qu'elle répare en nature. Donnons-lui un secteur à reconstruire, et donnons-en un autre à l'Angleterre, un troisième aux Etats-Unis qui souffrent du chômage. Les Etats-Unis et l'Angleterre seront payés par un système international de crédit, une coopérative de reconstruction à qui l'Allemagne servira les intérêts. Ainsi les peuples s'accorderont pour la reconstruction de ce que la haine a détruit. »

On nous a répondu : « Vous êtes des doctrinaires, vous faites le jeu des industriels allemands ».

Or, quelque temps après, ce furent les accords de Wiesbaden, le contrat Stinnes-Lubersac. Ce n'étaient point des doctrinaires, eux ! Ils ne faisaient pas le jeu des industriels allemands, eux ! La vérité, on la connaît. Tandis que nous voulions, nous, l'union des peuples pour la reconstruction, d'autres cherchaient à s'octroyer le monopole des réparations ; après avoir été les profiteurs de la guerre, ils cherchaient à devenir les profiteurs de la paix.



En prenant le gage de la Ruhr, a-t-on facilité l'œuvre de réparation ? Au contraire, on l'a rendue impossible. Notre plan était d'accorder à l'Allemagne un moratorium qui lui permit de restaurer sa monnaie, d'équilibrer son budget, d'émettre un emprunt international dont le produit aurait pu nous payer. Mais pour qu'un emprunt se fasse, il faut que la confiance règne ; la Ruhr a tué la confiance, développé la haine et les germes de guerre. L'emprunt aujourd'hui n'est plus possible, donc les réparations sont compromises.

M. Vincent Auriol compare alors la thèse de M. Poincaré et ce qu'il appelle la thèse démocratique.

Devant l'Allemagne, M. Poincaré place la France seule ; il s'en tient à l'état de paiement. L'Allemagne doit payer aux alliés 132 milliards dont 50 d'abord en obligations A et B, le reste plus tard. Si elle ne paye pas, nous demeurerons dans la Ruhr ; si elle paye, nous nous en irons, évacuant le territoire à mesure que nous

serons payés. En attendant et à défaut de réparations, nous aurons du moins la sécurité.

Or, à propos de ce calcul, M. Auriol remarque que 50 milliards mobilisés à la date d'aujourd'hui représentent environ 38 milliards, c'est-à-dire 19 pour la France, c'est-à-dire 75 milliards environ de francs-papier. Or, pour les réparations, nous avons déjà dépensé 45 milliards ; il y a à peu près 45 milliards de travaux à faire encore, soit en tout 90 milliards. Vous voyez qu'avec les 19 milliards-or de l'Allemagne nous sommes assez loin de compte.

Ce que nous voulons, nous, déclare M. Auriol, c'est substituer au gage incertain de la Ruhr, la garantie de toutes les nations. A la France, l'Allemagne ne paiera rien ; si elle trouve devant elle l'Angleterre et d'autres nations, elle s'exécutera ; on affronte un débiteur, on cède devant des clients.

Notre politique tient en deux mots : « Dans la paix, les réparations ». La paix, parce que c'est l'idéal ; les réparations, parce que c'est la justice. L'idéal et la justice sont les meilleurs conseillers des intérêts de la France.

Discours de M. Grumbach

Je viens d'Allemagne. Savez-vous quelle est la conséquence de l'occupation de la Ruhr ? C'est le retour offensif du nationalisme revanchard. Notre politique de collaboration démocratique est compromise.

Certes, ajoute M. Grumbach, il ne faut pas oublier que les grands industriels allemands ont tout fait pour saboter toute politique d'exécution du traité. Mais qui leur a rendu possible cette politique de sabotage si ce n'est ceux qui, chez nous, ont affaibli la démocratie allemande, laquelle, seule, voulait exécuter le traité et payer les réparations.

Quelle que soit l'issue de la bataille, on peut assurer aujourd'hui que l'affaire sera mauvaise et au point de vue économique et au point de vue moral.

M. Poincaré exige la capitulation de l'Allemagne, soit, dans l'état où va être l'Allemagne on obtiendra d'elle toutes les signatures qu'on voudra ; mais ces signatures ne nous donneront pas un mark de plus ; l'œuvre de réparation sera donc ajournée.

Au point de vue moral, c'est l'antagonisme entre la Belgique et la France, la rupture de l'alliance anglo-française et de l'amitié franco-américaine, l'isolement de la France. Conclusion : faillite.

Dans une digression importante, M. Grumbach nous entretient du procès de Munich, et des révélations d'après lesquelles le Gouvernement Français aurait soutenu de ses deniers les nationalistes bavaïrois qui veulent la séparation d'avec l'Empire et la restauration de la monarchie. Si demain la République allemande tombait, ce serait le gouvernement français qui en serait en partie responsable, de sorte que la France perdrait, par l'effet de sa folle aventure, non seulement les réparations, mais sa sécurité.

Une seule politique est possible : la politique d'entente des deux démocraties. En dehors de là, la France ne trouvera ni son droit ni son dû.

Discours de M. Marius Moutet

M. Moutet arrive de Marseille. Il a tenu, cependant, en dépit de sa fatigue, à assister à cette fin de meeting pour dire sa solidarité avec nous.

Ce qui est grave, dit-il, dans l'affaire de la Ruhr, c'est que la France ment à ses origines, qu'elle entretient l'esprit de violence et que, violant ses propres principes, elle fortifie le nationalisme, non seulement en Allemagne, mais aussi en France, et qu'elle travaille pour le coup d'état de l'Action Française.

A la suite du meeting, l'ordre du jour présenté par le Comité Central a été adopté à l'unanimité (Voir Cahiers, p. 281).

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SÉANCE DU 15 MAI 1923.

(Suite.)

M. Ferdinand Buisson donne lecture d'une lettre de M. Emile Kahn regrettant que, pendant l'absence du président et du secrétaire général, le Comité Central n'ait pas été réuni.

M. Westphal, trésorier général, qui assurait l'intérim, répond que, n'ayant reçu de ses collègues, si ce n'est dans les derniers jours, aucune proposition, il a attendu le retour du président.

SÉANCE DU LUNDI 9 JUILLET 1923

Présidence de M. VICTOR BASCH

Etaient présents : Mme Ménard-Dorian ; MM. Victor Basch, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Besnard, Corcos, Challaye, Hadamard, Emile Kahn, Martinet, Mathias Morhardt, Rouquès.

Excusés : MM. Ferdinand Buisson, Aulard, Garmard, A-Ferdinand Hérold, général Sarraill, Sicard de Plauzoles.

Gerlach (Visite de M. de). — M. Victor Basch souhaite la bienvenue à M. de Gerlach et à Mlle Zirker, de la Ligue allemande des Droits de l'Homme, qui assistent à la séance.

Procès-verbal (A propos du). — M. Emile Kahn regrette que la résolution votée par le Comité Central sur l'occupation de la Ruhr n'ait pas été reproduite par la presse. Il souhaite que l'on donne dans les *Cahiers* un compte rendu analytique du second meeting organisé par la Ligue sur cette question. (V. p. 351.)

MM. Ferdinand Buisson et Aulard ont prié le secrétaire général de déclarer qu'opposés à l'occupation de la Ruhr, ils n'auraient cependant pas voté la résolution que le Comité Central a cru devoir adopter dans sa dernière séance et pour les raisons de forme qu'ont exposées les adversaires de cette résolution.

Congrès de 1923. — Le secrétaire général fait connaître les sujets proposés par le plus grand nombre des Sections pour l'ordre du jour du prochain Congrès. Ce sont, en première ligne, la liberté d'opinion des fonctionnaires ; le problème des réparations ; les garanties de la liberté individuelle. En seconde ligne, viennent les assurances sociales.

Le Comité Central, considérant que les statuts limitent à trois le nombre des sujets à traiter, regrette de ne pouvoir mettre à l'ordre du jour cette quatrième question, fort importante, et il décide de faire campagne dès la rentrée pour que la Chambre vote cette réforme nécessaire avant les élections.

Les trois sujets proposés par les Sections seront inscrits à l'ordre du jour du Congrès.

M. Victor Basch demande que la seconde question soit libellée ainsi : « L'occupation de la Ruhr et le problème des Réparations ».

M. Guernut préfère le titre indiqué par les Sections parce qu'il est plus général. Nous avons l'habitude, dans nos Congrès, de traiter des questions de doctrine et non des questions particulières. Or, la question des occupations militaires n'est qu'une des nombreuses questions particulières que suscite le problème général des réparations. Pourquoi nommer celle-ci et pas les autres ?

M. Guernut propose, au surplus, d'inviter la Ligue allemande à participer à ce Congrès et, notamment,

à la discussion du problème des réparations. Il sera du plus haut intérêt de montrer au public français et allemand que, sur ce point essentiel, les démocrates des deux pays sont pleinement d'accord.

M. Basch conteste que l'occupation de la Ruhr soit une question particulière. Elle pose, au contraire, une question de principe sur laquelle le Congrès, après le Comité, aura le devoir de se prononcer.

MM. Challaye et Emile Kahn appuient M. Victor Basch. A l'unanimité moins deux voix, le titre proposé par M. Basch est adopté.

M. de Gerlach remercie le Comité de son invitation. Il espère que la Ligue allemande pourra y répondre ; il en a le plus vif désir.

M. Challaye demande que la question de la Ruhr et des réparations soit discutée la première au Congrès.

Le secrétaire général répond qu'il n'appartient pas au Comité de le décider ; c'est le Congrès lui-même qui règle l'ordre de ses travaux.

Le Comité inscrira donc cette question la première dans la circulaire de convocation, laissant au Congrès souverain le soin de lui donner le rang qu'il jugera bon.

M. Guernut suggère l'idée de confier le rapport d'une question aussi complexe à plusieurs collègues dont il dit les noms, chacun d'eux étant chargé d'une partie distincte.

Le Comité, conformément aux usages, désigne un seul rapporteur : M. Victor Basch qui accepte. MM. Emile Kahn et Challaye interviendront, s'il y a lieu, dans les débats pour traiter, l'un des modalités de l'occupation, l'autre des violations de l'équité internationale. M. Kuczinski exposera le projet de la Ligue allemande sur le règlement des réparations. MM. Gide et Rogér Picard proposeront des solutions positives.

A la question générale des garanties de la liberté individuelle, il convient, pense M. Guernut, de rattacher l'étude du régime spécial qui est fait à cet égard aux étrangers et aux filles soumises. Nos collègues Moutet et Sicard de Plauzoles pourraient être sollicités de rédiger sur ces deux questions des rapports annexes.

Sur cette deuxième question, comme sur la première, le Comité, après intervention de MM. Corcos et Emile Kahn, décide de s'en tenir à un seul rapport écrit qu'il demandera à M. Violette. Nos collègues Moutet et Sicard de Plauzoles feront au Congrès, sur les points visés par M. Guernut, des rapports oraux.

Pour la troisième question : Liberté d'Opinion des Fonctionnaires, M. Ferdinand Buisson est désigné comme rapporteur.

Le secrétaire général rappelle que le Congrès de Nantes a émis le vœu d'examiner en plusieurs fois les modifications éventuelles à apporter aux statuts et d'abord, cette année, les parties relatives aux Sections et Fédérations.

M. A-Ferdinand Hérold accepte d'être rapporteur.

Le secrétaire général rappelle encore qu'il a été convenu au Congrès de Nantes qu'un rapport spécial serait publié avant le Congrès de 1923 sur les travaux de la Commission des Responsabilités et il demande au Comité Central de se préoccuper du choix d'un rapporteur.

M. Emile Kahn pense que ce rapport doit faire partie intégrante du rapport moral.

M. Guernut se réuse. Il n'est pas membre de la Commission et se déclare, du reste, incompétent.

M. Emile Kahn observe qu'il serait ridicule de publier un rapport sur les travaux d'une Commission qui a fonctionné dans les conditions anormales qu'il relate.

M. Corcos propose que M. Emile Kahn fasse connaître oralement au Congrès les résultats obtenus par cette Commission. Adopté.

Comité Central (Renouvellement du). — M. Mathias Morhardt proteste contre un projet dont il aurait entendu parler et d'après lequel le Comité se réserverait de faire un choix entre les candidats sortants. Aux termes des statuts, déclare-t-il, tous les membres sortants du Comité Central doivent être obligatoirement représentés.

M. Victor Basch ne comprend ni le sens, ni le but de l'intervention de M. Mathias Morhardt.

M. Guernut montre que les statuts ne contiennent aucune disposition de ce genre. Le Comité Central est libre de représenter ou de ne pas représenter les membres sortants. Il ajoute que, du reste, dans le passé, il a usé de cette liberté.

Le secrétaire général donne connaissance des candidatures qui, présentées par les Sections et Fédérations, ont réuni les mille voix exigées par les statuts (voir p. 356.)

MM. Archéacon, Gouttenoire de Toury et Perdon nous ont fait savoir qu'ils déclinaient toute candidature : M. Archéacon, parce qu'il veut se consacrer entièrement à la propagande espérantiste ; M. Gouttenoire de Toury, parce qu'il a pris l'engagement au Congrès de Nantes de ne jamais se présenter au Comité Central. Quant à Mme Alice Jouve, elle ne fait pas partie de la Ligue des Droits de l'Homme ; elle ne saurait donc être valablement présentée.

Le secrétaire général lit les noms des membres du Comité soumis à renouvellement (voir *Cahiers*, page 356.)

Le Dr Doisy, dans l'impossibilité de participer aux travaux du Comité, nous a priés de ne plus le représenter.

Le Comité ne peut que se rendre aux raisons du docteur Doisy. Il sait combien la collaboration de notre collègue a été précieuse. Il se rappelle, en particulier, avec quel dévouement le docteur Doisy a soutenu, à la Chambre, les interventions de la Ligue en matière d'hygiène sociale et en faveur des indigènes d'Algérie et décide de lui en exprimer son unanime gratitude.

Un siège est devenu vacant par suite du décès de notre regretté collègue Gabriel Scailles. Le nombre de sièges à pourvoir est donc de 15.

Le Comité décide de représenter les 13 membres sortants sauf M. Doisy, démissionnaire.

Pour l'un des deux sièges à pourvoir, M. Mathias Morhardt propose M. Oscar Bloch, dont il loue la fidélité aux idées et la ténacité.

A l'unanimité, moins une voix, la candidature de M. Oscar Bloch est écartée.

Le Bureau, dit le secrétaire général, propose en premier lieu M. Langevin, professeur au Collège de France, dont le monde entier connaît les travaux. Nos ligues savent qu'il a reçu, à Paris, Einstein et qu'il a, dès le premier jour, défendu avec courage la cause des marins de la Mer Noire et de Marty.

M. Hadamard appuie la candidature de son collègue M. Langevin. Le Comité l'accepte à l'unanimité.

M. Victor Basch propose, pour le second siège, M. Joseph Caillaux. Adopté.

Il faut, dit M. Guernut, prévoir le cas où l'un de ces deux collègues ne désirerait pas être candidat. Pour cette éventualité, le Bureau présente M. Roger Picard, agrégé des Facultés de Droit, qui a souvent écrit dans les *Cahiers* et dont les ligues connaissent les études sur la question des réparations. A l'heure où les problèmes économiques sollicitent l'attention de la Ligue, le dévouement de ce collègue nous sera d'un grand secours.

A l'unanimité, la candidature de M. Roger Picard est acceptée.

Traité de Versailles (A propos du). — M. Mathias Morhardt dépose le projet d'ordre du jour suivant :

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, appelé à examiner les circonstances dans lesquelles le Gouvernement de la République a décidé d'occuper les territoires de la Ruhr, bien que nous soyons en état de paix avec l'Allemagne ;

Pénétré de la haute mission qu'il assume et qui consiste à fixer, en dehors des luttes politiques et des passions que la guerre a laissées subsister dans les esprits, les principes permanents qui seuls doivent inspirer la démocratie française ;

Rappelle que le traité de Versailles, comme le traité de Francfort qui l'a précédé, a été imposé par la Force, et qu'il ne constitue, dès lors, à aucun degré, un traité véritable, qui, au sens juridique du terme, est une « chose convenue ».

Il déclare, au surplus, que le principe au nom duquel le Gouvernement de la République agit dans les territoires allemands de la Ruhr et de la Rhénanie, repose sur les articles 231 et 232 du traité de Versailles qui ont condamné l'Allemagne comme seule responsable de la guerre, sans l'entendre et sans l'admettre, ni à connaître, ni à discuter les charges qui pesaient sur elle.

Décide que, dans ces conditions, la totalité du conflit qui divise à l'heure actuelle les Etats civilisés du monde doit être soumise à la juridiction suprême souveraine et librement acceptée par tous, de la Société des Nations élargie et démocratisée.

M. Guernut, ne croit pas que ce nouvel ordre du jour soit utile. Si nous tenons à faire une manifestation au sujet du traité de Versailles nous n'avons qu'à rappeler le texte de nos déclarations antérieures.

M. Emile Kahn lit la résolution que le Comité Central a proposée au Congrès de Nantes et qui y a été votée. Il demande si M. Morhardt propose au Comité Central de répéter une manifestation déjà faite, ou s'il entend lui faire voter une motion favorable à la révision totale du traité, contrairement à la résolution de Nantes.

M. Morhardt demande, en effet, que le Comité condamne le traité en bloc.

M. Victor Easch ne votera point la condamnation en bloc du traité qui contient des parties acceptables.

Après intervention de MM. Martinet, la résolution de M. Mathias Morhardt est repoussée, à l'unanimité moins une voix.

A Berlin. — M. de Gerlach annonce au Comité que le 29 juillet, jour anniversaire du déclenchement de la guerre mondiale, les pacifistes et démocrates allemands préparent, sous le titre *Nie Wieder Krieg* (guerre à la guerre), des manifestations importantes à Berlin. Il prie le Comité Central d'envoyer, à cette occasion, un ou plusieurs délégués en Allemagne et se demande si, le même jour, la Ligue française ne pourrait pas organiser à Paris quelque chose de similaire qui ne manquera pas d'avoir, en Allemagne, un grand retentissement.

M. Guernut répond que cette initiative ne lui paraît pas possible cette année. La plupart des partis et des associations de gauche font, ce jour-là ou la veille, des manifestations séparées en l'honneur de Jaurès. Dans toutes ces manifestations, on parlera contre la guerre ; ainsi l'effet produit sera le même.

Le Comité Central remercie M. de Gerlach de son intervention et se fera représenter le 29 à Berlin.

Paul Meunier (Affaire). — M. Réau a envoyé, sur cette affaire, un rapport que, sur la proposition du secrétaire général, le Comité décide de publier dans le prochain numéro. (V. p. 232.)

Il désigne MM. Basch, Gouguenheim et Guernut pour en faire l'étude et soumettre un projet de résolution au Comité.

Judet (Affaire). — M. Morhardt propose un ordre du jour.

M. Kahn critique cet ordre du jour et dépose celui-ci que le Comité adopte :

Le Comité Central,

Enregistrant l'acquiescement de M. Ernest Judet par le Jury de la Seine,

Retrouvant dans l'affaire Judet les mêmes machinations policières et le même système d'accusation qui entraînent, dans l'affaire du Bonnet Rouge, dans l'affaire Malvy et dans l'affaire Caillaux, des condamnations imméritées,

Se félicite que le bon sens des jurés ait refusé de s'associer à l'entreprise de poursuites iniques, intentées par le Gouvernement de M. Clemenceau à l'instigation de l'Action Française,

Et demande réparation pour tous les innocents.

Questions diverses. — Le Comité délègue M. Ferdinand Buisson au Congrès de la Paix qui se tiendra à Fribourg au mois d'août, et charge M. Guernut, en l'absence du bureau, pendant les vacances, de prendre toutes décisions urgentes.

A NOS SECTIONS

Renouvellement du Comité Central

Les membres du Comité Central soumis au renouvellement en 1923 sont :

MM.

VICTOR BASCH, professeur à la Sorbonne ;
EDMOND BESNARD, secrétaire général de la Mission laïque ;

FÉLICIEN CHALLAYE, agrégé de l'Université ;

Le D^r DOIZY, ancien député ;

D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, sénateur ;

ANATOLE FRANCE, de l'Académie Française ;

HENRI GAMARD, instituteur ;

JUSTIN GODART, député du Rhône ;

Mme MÉNARD-DORIAN ;

MARIUS MOUTET, député du Rhône ;

PAUL PAINLEVÉ, membre de l'Institut, député de Paris ;

AMÉDÉE ROUQUÉS, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique ;

Le D^r SICARD de PLAULOLES, professeur au Collège libre des Sciences sociales ;

Le GÉNÉRAL SARRAIL.

M. le D^r Doizy, dans l'impossibilité de participer aux travaux du Comité, nous a priés de ne plus le représenter.

De plus, un siège est devenu vacant par le décès de notre regretté collègue M. Gabriel Séailles.

Le nombre des sièges à pourvoir est par conséquent de quinze.

Diverses Sections et Fédérations ont fait parvenir à l'Administration Centrale un certain nombre de candidatures. Les noms qui suivent ont réuni les mille voix exigées par les statuts :

MM.

ARCHÉDEACON, secrétaire du groupe espérantiste de Paris ;

EDMOND BARBARROUX, artiste peintre, à Toulon ;

LUCIEN BAROUSSAU, avocat à la Cour ;

OSCAR BLOCH, avocat à la Cour ;

JOSEPH CAILLAUX, ancien président du Conseil ;

G. DEMARTIAL, ancien directeur au Ministère des Colonies ;

DESCHERDER, adjoint au maire du Havre ;

D. FAUCHER, professeur à l'École Normale de Valence ;

HENRI FONTANIER, professeur au lycée de Marseille ;

LOUIS GUÉTANT, relieur, à Lyon ;

GOUTTENNOIRE DE TOURY, publiciste ;

RENÉ HÉRY, sénateur des Deux-Sèvres ;

LUCIEN LE FOYER, ancien député ;

JEAN MARESTAN, publiciste, à Marseille ;

MERTZ, agrégé de l'Université ;

Le COLONEL MÉTOIS ;

ED. NEUMANN, professeur à Joinville-le-Pont ;

J. PERDON, mécanicien ;

A. PEVER, publiciste ;

LUCIEN VICTOR-MEUNIER, rédacteur en chef de la France du Sud-Ouest ;

Mme ALICE JOUYE, secrétaire de la Ligue internationale des femmes pour la Liberté et la Paix.

MM. Archédeacon, Joseph Caillaux, Gouttennoire de Toury et Perdon nous ont priés pour des raisons diverses (voir *Comité Central* et *Correspondance*), de ne pas les inscrire comme candidats. Quant à Mme Alice Jouye, elle ne fait pas partie de la Ligue des Droits de l'Homme.

D'autre part, le Comité Central, conformément à l'article VI des statuts, qui lui en donne la faculté, a décidé de représenter les membres sortants dont la liste est donnée plus haut (sauf le D^r Doizy, démissionnaire). Et pour les deux sièges vacants de MM. Doizy et Gabriel Séailles, il présente les candidatures de :

M. PAUL LANGEVIN, professeur au Collège de France ;

M. ROGER PICARD, agrégé des Facultés de droit.

Les présidents de nos Sections viennent de recevoir une circulaire dans laquelle les candidats présentés, soit par les Sections, soit par le Comité Central, ont été inscrits, par ordre alphabétique, sur une liste unique, comme le prescrivent les statuts.

Nous y avons joint un bulletin de vote qui devra nous être retourné avant le 15 octobre prochain.

Une enquête dans les Régions libérées

Le Comité Central se propose de dresser avant la rentrée des Chambres le Cahier des doléances des sinistrés. La Ligue s'est émue de constater que la loi du 17 avril 1919 n'a pas produit les heureux résultats qu'on en attendait.

Pour présenter au Gouvernement leurs revendications, nous prions toutes les Sections du Nord et de l'Est de nous indiquer, avant le 1^{er} octobre, chacun des points sur lesquels les droits des sinistrés semblent avoir été violés et de nous faire connaître également leurs doléances en ce qui concerne les mesures qui ont été ajournées ou annoncées sans être prises.

CONGRÈS 1923

Date et lieu

Le Congrès national de la Ligue de 1923 aura lieu à Paris, salle des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, les 1^{er}, 2 et 3 novembre prochain.

Ordre du jour

I. — *L'occupation de la Ruhr et les réparations.* Rapporteur : M. Victor Basch, professeur à la Sorbonne, vice-président de la Ligue.

II. — *Les garanties de la liberté individuelle* (arrestations arbitraires et détention préventive ; statut des étrangers ; police des mœurs). Rapporteur : M. Maurice VIOLETTE, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre du Comité Central.

III. — *La liberté d'opinion des fonctionnaires.* Rapporteur : M. Ferdinand Buisson, président de la Ligue.

IV. — *Modifications aux statuts* (Titres III et IV ; Sections et Fédérations). Rapporteur : M. A.-Ferdinand HÉROLD, vice-président de la Ligue.

Toutes indications complémentaires ont été données aux Sections dans une circulaire en date du 31 juillet et envoyée à tous les présidents.

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

Alger

1^{er} juillet. — Congrès fédéral. Le Congrès approuve le rapport moral et le rapport financier. M. Idir, délégué de la Section des Beni-Yenni, fait connaître les sentiments démocratiques des populations kabyles. Le Congrès étudie ensuite la propriété indigène, la représentation des indigènes musulmans, le code de l'indignat et le statut légal des femmes kabyles.

Ardeche

14 juillet. — Congrès fédéral à la Vouite sous la présidence de M. A. Ferdinand Herold, vice-président de la Ligue. Le Congrès proclame qu'il n'y a de régime démocratique que dans une organisation politique où la nation ne se dessaisit pas du pouvoir souverain. Il demande aux parlementaires ligueurs de contrôler les actes du pouvoir exécutif. Il estime que la nation doit intervenir directement par le referendum et l'initiative populaire comme aux Etats-Unis et en Suisse. Il souhaite que les usagers soient appelés à participer à la gestion du domaine public à côté des administrateurs. Il approuve et s'engage à soutenir le Comité Central dans ses campagnes en faveur de la liberté individuelle et de la liberté d'opinion des fonctionnaires, contre l'occupation de la Ruhr, contre le régime de terreur blanche instauré en Bulgarie, en Hongrie, en Géorgie, dans les colonies anglaises et françaises. Il félicite le Comité Central de contribuer à la création de Ligues des Droits de l'Homme à l'étranger. Il demande le transfert au Panthéon des cendres de Jaurès.

Vaucluse

11 juillet. — Devant un auditoire de 500 personnes, M. Baylet, membre du Comité Central, fait, à Cavillon, une conférence sur le *Traité de Versailles et les réparations*. M. Valabrègue, président de la Fédération, rappelle la nécessité d'une union entre tous les démocrates et laïques adhérant à la Ligue. La constitution d'une Section de la Ligue à Cavillon est décidée.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Altkirch (Haut-Rhin)

29 juin. — La Section exprime au vénéré président M. Ferdinand Buisson, sa respectueuse admiration et l'assurance de son dévouement aux immortels principes de la Révolution française. Elle émet le vœu que le Comité Central intervienne auprès des autorités compétentes pour qu'un exemplaire de la *Déclaration des Droits de l'Homme* soit affiché dans les salles de mairie et dans les écoles de l'Alsace et de la Lorraine.

Anizy-le-Château (Aisne)

24 juin. — M. Charles Lemaire définit devant une soixantaine d'auditeurs les buts de la Ligue et cite de nombreux cas où la Ligue a fait triompher le droit et l'équité. M. Doucedame, président fédéral, expose l'action de la Ligue au point de vue des droits des sinistrés.

Aulnoye (Nord)

21 juillet. — Conférence de M. de Marmande, sous la présidence de M. Del Marie. Les auditeurs demandent au Comité Central d'obtenir une amnistie complète ; ils flétrissent le Bloc National qui étrangle toutes les libertés démocratiques.

Bohain (Aisne)

1^{er} juillet. — Devant plus de 400 auditeurs, venus de tous les points du canton, MM. Marc Sangnier, député de Paris, Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue ; Doucedame et Marc Ricart, président et secrétaire général de la Fédération de l'Aisne, prennent successivement la parole. Dans un ordre du jour adopté à l'unanimité, les auditeurs affirment qu'ils veulent réaliser une politique de bonté et de justice ; protestent contre les atteintes portées aux droits des sinistrés et demandent, en matière de reconstruction, de substituer aux procédés de contrainte des méthodes rationnelles, seules capables de maintenir la paix dans le monde ; flétrissent les procédés de l'Action Française ; déclarent qu'ils ne laisseront pas outrager la République et feront respecter la loi.

Bordeaux (Gironde)

28 juin. — La Section adopte à l'unanimité l'ordre du jour voté par le Comité Central protestant contre l'occupation de la Ruhr, avec cette addition, proposée par le citoyen Duckett : « La Section de Bordeaux prie le Comité Central d'inviter les parlementaires adhérant à « la Ligue à s'inspirer de cet ordre du jour. »

Braine (Aisne)

Juillet. — La Section inaugure une « Maison des Droits de l'Homme ». A la suite d'un meeting où prennent la parole, MM. Lével, délégué du Comité Central ; Nanquette, conseiller général ; Marquigny, conseiller général et Ringuier, député, les auditeurs protestent contre la politique intérieure et extérieure du Bloc National ; demandent : 1° que la loi de séparation soit respectée ; 2° que la loi du 17 août 1919 sur les dommages de guerre reste intangible et qu'aucune modification n'y soit apportée ; 3° que l'amnistie soit appliquée à Marty, à Goldsky, innocents, et à tous les condamnés des conseils de guerre.

Clamart (Seine)

Juillet. — La Section donne une soirée musicale et littéraire des plus réussies, avec le concours de M. Garcia-Mansilla, Mme Le Senne, de l'Opéra, M. Robert Salmon, Mme Moreno, Mlle Walsamaki et de nombreux artistes. Très vif succès.

Cognac (Charente)

10 juin. — La Section proteste contre la complaisance du gouvernement qui semble par son inertie favoriser les attaques dont sont victimes chaque jour les défenseurs de la République et le régime républicain. Elle émet le vœu que les menées royalistes soient sévèrement réprimées. Elle exprime à M. Ferdinand Buisson sa sympathie respectueuse et son dévouement et félicite les citoyens victimes des agressions royalistes.

Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres)

22 juillet. — M. Richard avocat à la Cour de Poitiers, donne une conférence publique sur la *Ligue et la Démocratie*. Nouvelles adhésions.

Cransac (Aveyron)

29 avril. — La Section demande : 1° que la loi sur la fréquentation scolaire soit appliquée, surtout dans le bassin houiller ; 2° que des heures entières soient accordées plus largement aux familles nécessiteuses.

24 juin. — La Section fait siens les vœux adoptés par la Section d'Avranches dans sa réunion du 22 avril. (Voir p. 285.) Elle proteste contre les agressions dont furent victimes MM. Moutet, Sangnier, Viollette ; contre l'emprisonnement de M. Cachin et des communistes arrêtés sous prétexte de complot. Elle demande l'augmentation des retraites tant attendue des travailleurs du sous-sol et l'obtention de la retraite à 25 ans de services et à 50 ans d'âge.

Guers (Var)

22 avril. — La Section proteste : 1° contre le déplacement du professeur Herpe ; 2° contre l'immixtion du Comité Central dans les affaires de la Fédération varoise. Elle nomme M. Edmond Barbaroux président d'honneur de la Section.

Douai (Nord)

15 juillet. — La Section, à la suite d'un exposé de l'affaire des institutrices de La Madeleine, proteste contre l'ingérence des hommes politiques ; s'élève contre la campagne de presse menée contre les maîtres de l'école laïque et réprovoque l'action de tous ceux qui se sont faits les auxiliaires de cette campagne.

Evaux (Creuse)

Juillet. — La Section demande l'enseignement intégral et gratuit pour tous et exprime sa confiance à M. Ferdinand Buisson.

Guéret (Creuse)

23 juin. — Après avoir entendu M. Emile Kahn, membre du Comité Central, les citoyens réunis sur l'invitation de la Section, demandent que la question des réparations et des dettes interalliées soit déférée à la Société des Nations ; ils font appel à tous les républicains pour défendre, contre les menées de l'Action Française, la liberté, la justice et la paix.

Héricourt (Haute-Saône)

21 juillet. — La Section demande à la Ligue d'intenter une action parlementaire pour que la fête de Jeanne d'Arc soit supprimée en tant que fête nationale ; se déclare résolue à intensifier sa propagande républicaine et fait un pressant appel à tous les vrais républicains pour s'unir contre le péril royaliste.

Hirson (Aisne)

24 juillet. — La Section proteste contre les restrictions apportées aux libertés civiles des fonctionnaires et vote des félicitations à la majorité du Sénat qui a refusé d'être complice d'attentats à la liberté d'opinion.

Joinville-le-Pont (Seine)

15 juin. — La Section demande au Comité Central : 1° d'inviter tous les partis de gauche à prendre l'engagement de réintégrer ou de faire réintégrer, dès qu'ils en auront le pouvoir, tous les fonctionnaires des administrations publiques, victimes de la réaction et du Bloc National ; 2° d'envisager une modification des statuts permettant à la Ligue d'intervenir pour faire réintégrer les fonctionnaires des administrations privées, victimes d'injustices.

16 juillet. — Devant la différence d'interprétation de certains articles du traité de Versailles, la Section invite le Comité Central : 1° à adresser, dans l'intérêt de la justice, de la vérité, et de l'humanité, à MM. Clemenceau, Lloyd George et Orlando, la prière de faire connaître au monde la pensée exacte qui présidait à l'élaboration des § 17 et 18 de l'annexe 2 de la partie VIII du Traité de Versailles ; 2° à envoyer une Commission d'enquête dans la Ruhr afin d'établir la vérité sur les abus de pouvoir signalés dans la presse et de renseigner l'opinion.

La Voulté (Ardèche)

14 juillet. — A l'issue du Congrès fédéral une conférence publique a eu lieu sous les auspices de la Section et sous la présidence de M. Antériou, député, secrétaire du groupe parlementaire de la Ligue. MM. Terrade et Reynier ont parlé au nom de la Fédération de l'Ardèche ; M. Faucher, au nom de la Fédération de la Drôme ; M. A. Ferdinand Herold, au nom du Comité Central. M. Henri Guernut, secrétaire général, a traité spécialement de l'attitude de la Ligue devant les erreurs des conseils de guerre, de l'affaire du « complot » et de l'affaire de la Ruhr.

Lamastre (Ardèche)

15 juillet. — Sous la présidence de M. A. Ferdinand Herold, vice-président de la Ligue, M. Henri Guernut, secrétaire général, a fait une conférence sur l'action de la Ligue dans un certain nombre d'affaires récentes et, en particulier, en faveur de l'amnistie et contre le fascisme et l'Action Française.

Limoges (Haute-Vienne)

17 janvier. — M. Gloumeau, vice-président de la Section, fait une conférence contre l'occupation de la Ruhr.

18 février. — La Section approuve le rapport moral et le compte rendu financier pour l'année 1922. Elle adopte à l'unanimité un vœu invitant les membres de la Ligue à consentir un versement volontaire pour la Caisse de propagande. Elle demande la révision de l'article 18 des statuts.

12 juillet. — La Section proteste contre la réforme de l'enseignement de M. Bérard, réforme dangereuse pour les classes laborieuses.

Louviers (Eure)

1^{er} juillet. — La Section émet le vœu que les hommes politiques qui sont ligueurs s'inspirent de la doctrine et des principes de la Ligue.

Marseille (Bouches-du-Rhône)

8 juin. — Les ligueurs réunis en assemblée générale ont maintenu leur entière confiance au Conseil de la Section de Marseille qui a su donner à cette Section une impulsion dont témoignent 1.849 adhérents.

7 juillet. — La Section, en présence d'un grand nombre d'Italiens qui ont dû abandonner leur pays par suite des persécutions fascistes, invite le gouvernement à refuser toute demande d'extradition. Elle invite toutes les organisations ouvrières et démocratiques à protester contre les tentatives d'expulsion dont pourraient être victimes les réfugiés politiques italiens.

Montataire (Oise)

11 juillet. — M. Henri Guernut, secrétaire général, explique dans une réunion publique, par des exemples récents et précis, quelle est l'œuvre positive de la Ligue.

Mulhouse (Haut-Rhin)

8 juin. — La Section demande à tous les républicains de se rallier autour de la Ligue pour lutter : 1° contre l'offensive dirigée contre les insinuations républicaines ; 2° contre la nouvelle doctrine qui veut enlever aux fonctionnaires la liberté d'opinion ; 3° contre la tentative visant à subventionner des écoles congréganistes ; 4° contre le refus de l'amnistie réclamée par le Parlement et le pays ; 5° contre les procès d'opinion ; 6° contre les méthodes de lâches violences instaurées par les bandes armées de l'Action Française. Elle proteste contre le refus du ministère de donner le nom de Jaures au collège de Castres en dépit du vote unanime de la Municipalité.

Narbonne (Aude)

25 juin. — La Section émue de la tentative d'inimication dont a été victime son dévoué président M. Montel, flétrit avec indignation de telles manœuvres ; renouvelle sa sympathie à ce dernier et prend l'engagement de répondre aux provocations.

Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire)

17 juin. — Causerie de M. Junain sur *l'École laïque en péril*. La Section demande : que la Ligue prenne la défense des lois laïques ; qu'elle s'élève contre la répartition proportionnelle scolaire ; que toute réforme de l'enseignement s'inspire des intérêts de la démocratie, des vœux de la représentation nationale et de l'expérience des techniciens compétents. Elle flétrit les agressions commises par les « apaches du roi » sur MM. Caillaux, Moutet, Viollette, Sangnier et Ferdinand Buisson. Elle adresse aux victimes l'hommage de sa sympathie et demande que le gouvernement mette un terme à ces attentats.

Paris (1^{er} Monnaie-Odeon)

10 juillet. — La Section appuie les vœux émis par la Section de Joinville-le-Pont demandant : 1° l'envoi dans la Ruhr d'une Commission d'enquête pour examiner les violences reprochées aux troupes d'occupation franco-belges ; 2° l'interprétation des paragraphes litigieux du traité de Versailles par les négociateurs de ce traité : MM. Clemenceau, Lloyd George et Orlando.

Puiseaux (Loiret)

3 juillet. — La Section proteste contre les mesures disciplinaires dont sont victimes les fonctionnaires et notamment les membres de l'enseignement en raison de leurs opinions politiques. Elle déclare qu'elle ne veut plus de guerre et renouvelle son vœu du 4 mai demandant le retrait des troupes françaises de la Ruhr et le règlement des réparations par la Société des Nations au sein de laquelle toutes les nations, y compris l'Allemagne et la Russie, auraient une représentation égale et les mêmes droits.

Quimperlé (Finistère)

1^{er} juillet. — La Section approuve les démarches faites par le Comité Central en vue d'obtenir la réintégration des cheminots et des fonctionnaires de tous ordres révoqués pour délits d'opinion et faits de grève. Elle réclame l'application complète des lois d'amnistie en faveur de tous les condamnés des conseils de guerre et, en particulier, des matins de la mer Noire. Elle s'oppose à l'amnistie nouvelle en faveur des « camelots du roy », coupables de délit de droit commun.

Roanne (Loire)

25 juillet. — Après avoir entendu MM. Roche, de Marmande, Vivier et Albert Sèrol, les nombreux auditeurs, considérant que les procédés fascistes tendent à se répandre en France, approuvent le texte de la résolution émanant des associations organisatrices du meeting, texte rendu public par la presse et l'affichage. Ils dénoncent les lâches criminels dont les appels armèrent la main de l'inconscient assassin de Jaurès. Ils s'associent au vœu de la Ligue demandant le transfert de ses cendres au Panthéon.

Sablé (Sarthe)

7 juillet. — La Section proteste contre les décrets Bérard. Elle demande : 1° l'école unique, neutre, gratuite et laïque, accessible à tous par voie de sélection ; 2° l'amnistie pleine et entière ; 3° la liberté d'opinion pour tous les fonctionnaires ; 4° la solution du problème des réparations

par des moyens pacifiques, notamment par le recours à une Société des Nations, base des Etats-Unis du monde ; 5° la réforme de l'organisation judiciaire et de la constitution ; 6° le maintien des monopoles d'Etat ; 7° une forme d'impôt qui atteigne davantage la fortune acquise et grève moins le travail ; 8° le vote des femmes. Elle exprime sa sympathie à MM. Caillaux, Marty et aux victimes de violences et d'abus du pouvoir.

Saujon (Charente-Inférieure)

17 juillet. — A la suite d'une conférence très réussie donnée par MM. Poltevin et Guillemoteau, les auditeurs demandent que le conflit de la Ruhr soit réglé par la Société des Nations. Ils protestent contre les procédés des « camelots du roi » et contre la carence gouvernementale dans la défense de la République.

Seceaux (Seine)

Juillet. — La Section demande : 1° que la neutralité absolue soit la règle, en matière politique ou confessionnelle, dans tous les établissements scolaires de la République ; 2° que les règlements interdisant toute propagande dans ces établissements soient respectés.

Serqueux-Forges (Seine-Inférieure)

11 juillet. — M. Bombin, avocat à la Cour de Paris, fait une brillante conférence sur la Ligue et les événements actuels. La Section demande que toutes les erreurs des cours martiales soient réparées ; que l'école laïque soit développée ; que les fascistes soient rigoureusement punis. Elle félicite le Comité Central de sa propagande républicaine et invite les républicains présents à donner à la Ligue leur adhésion.

Souk-Ahras (Constantine)

4 juillet. — La Section adresse à MM. Ferdinand Buisson, Moutet, Sangnier, Viollette et Caillaux l'expression de son ardente sympathie à l'occasion des atteintes dont ils ont été victimes. Elle s'élève avec indignation contre le régime de provocation et de violence que voudraient instaurer les « camelots du roi » et elle approuve l'attitude du Comité Central.

Saint-André (Eure)

6 juillet. — La Section adopte les vœux émis par la Section d'Avranches dans sa séance du 22 août (*Cahiers*, p. 285). Elle exprime sa sympathie à M. Viollette, président de la Section de Dreux, à l'occasion de l'attentat dont il fut victime de la part des « camelots du roi ». Elle proteste contre leurs agissements et contre la faiblesse du gouvernement à leur égard.

Saint-Denis-de-Piles (Gironde)

14 juillet. — A la suite d'une brillante manifestation organisée par la Section, M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait une conférence très applaudie.

Saint-Nazaire (Loire-Inférieure)

17 juin. — La Section envoie à MM. Moutet, Sangnier, Viollette et F. Buisson, l'expression de ses plus vives sympathies. Elle proteste contre les agressions à main armée dont sont victimes les citoyens républicains de la part de l'Action Française. Elle demande que la justice le réprime. Elle engage tous les républicains à s'unir pour défendre la République.

Saint-Flour (Cantal)

7 juillet. — La Section proteste : 1° contre tout projet de répartition proportionnelle scolaire ; 2° contre le décret Béard rendant obligatoire l'étude du grec et du latin. Elle demande que soit modifié dans un sens plus favorable aux cheminots révoqués l'art. 4 de l'accord du 15 septembre 1920 entre le ministère des travaux publics et les Compagnies de chemins de fer au sujet des retraites des cheminots.

Tonnerre (Yonne)

21 juillet. — La Section adopte les vœux émis par la Section d'Avranches dans sa réunion du 22 avril 1923. (*Cahiers*, p. 285.)

Valdrome (Drôme)

24 juin. — La Section proteste : 1° contre les atteintes portées à la liberté civique des fonctionnaires ; 2° contre les attentats royalistes. Elle se déclare hostile à la rentrée des congrégations. Elle demande à la Ligue d'intensifier sa propagande dans les milieux populaires.

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Faucher

Mon cher Secrétaire Général,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire savoir que mon nom figurait sur la liste des candidats au Comité Central présentés par la Section de Monnaie-Odéon.

Je tiens à déclarer tout de suite que je n'ai donné à personne l'autorisation d'user de mon nom pour l'établissement d'une liste de candidats au Comité Central.

La Fédération de la Drôme et la Fédération de l'Ardèche ont bien voulu me donner un témoignage de sympathie en posant ma candidature. Tout en étant très sensible à cette marque d'estime et d'affection, j'ai fait, à nos camarades de la Drôme et de l'Ardèche, toutes les objections d'ordre général et d'ordre personnel que me paraissait appeler leur initiative. Leur affectueuse insistance m'a obligé à laisser présenter par eux, ma candidature. Elle est celle d'un modeste ligueur, dévoué à la Ligue, pas davantage. En tout cas, je m'en voudrais qu'elle parût servir un programme qui ne m'a pas été présenté...

Veillez, je vous prie, mon cher Secrétaire Général, publier cette lettre en temps utile, dans les *Cahiers*, et recevoir l'expression de mes sentiments bien cordiaux.

D. FAUCHER,

Président de la Fédération de la Drôme.

La candidature de M. J. Caillaux

Nous avons reçu de M. Joseph CAILLAUX, ancien président du Conseil, la lettre suivante :

Mamers, le 4 août 1923.

Mon cher Secrétaire général,

Je suis infiniment sensible à la désignation très flatteuse dont j'ai été l'objet de la part du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme et dont vous voulez bien m'aviser.

Mais, au lendemain du jour où je suis informé, par vous et par nombre de mes amis, que l'admirable campagne, engagée jadis par la Ligue pour prévenir un monstrueux déni de justice, va être reprise aux fins d'effacer jusqu'aux moindres traces du forfait dont je suis la victime, j'éprouve un invincible scrupule à affaiblir les moyens d'action de la Ligue. Nos adversaires ne manqueraient pas, en effet, de relever la coïncidence entre mon élection au Comité Central et le réveil d'un mouvement dont ils feraient mine de croire qu'il n'est pas uniquement dicté par les hauts sentiments d'indépendance et d'équité qui, seuls, animent la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Veillez, mon cher secrétaire général, dire à mes amis mes remerciements émus et mon profond regret de ne pouvoir, en ce moment, répondre à l'appel qu'ils m'ont adressé et croyez à mes sentiments tout dévoués et les meilleurs.

J. CAILLAUX.

A cette lettre, nous avons répondu ainsi :

Mon cher Président,

Le Comité Central a été très vivement touché de votre lettre.

Il ne peut que s'incliner devant une décision qu'ins-

point de si hauts scrupules, et il m'a prié de vous en exprimer ses regrets.

J'ai annoncé à nos collègues qu'à la rentrée d'octobre — au moment où, reprenant notre campagne, nous allons redoubler d'efforts pour la réparation de l'injustice monstrueuse qui vous a frappé — vous vous proposiez de faire visite à quelques-unes de nos Sections en province.

Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle cordialité d'empressement vous serez reçu par elles, et nous gardons l'espoir qu'ému de leur accueil, cédant à leur insistance, vous n'hésitez plus à mener le combat avec nous et à défendre à nos côtés, avec l'autorité de votre nom et l'accent de votre expérience, les autres victimes de l'injustice qui continue.

Veillez croire, mon cher Président, à l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux et dévoués.

Le secrétaire général :
HENRI GUERNUT.

A propos de l'affaire Karolyi

La Liberté, de Paris, ayant pris la Ligue à partie à la suite de nos interventions en faveur du comte Karolyi (voir p. 201 et 327), nous lui avons demandé de publier une rectification.

La Liberté n'a pas cru devoir publier notre lettre.

Il ne nous convient pas, cette fois, de recourir, pour l'y contraindre, aux moyens de droit. Mais il est bien entendu que nous ne saurions prendre, pour l'avenir, le même engagement.

Un fait reste donc acquis. La Liberté, qui accueille la calomnie, n'admet pas qu'on y réponde. Elle croit sans doute, elle aussi, qu'« il en restera toujours quelque chose!... »

Voici la lettre que M. Henri GUERNUT avait prié la Liberté de reproduire :

Monsieur le Directeur,

Dans votre numéro du 25 juin, sous le titre « La Ligue des Droits de l'Homme protectrice d'un traître », vous commentez à votre manière l'intervention de la Ligue des Droits de l'Homme en faveur de M. Michel Karolyi.

Nous ne voulons point relever les inexactitudes dont cet article fourmille. Notre réponse portera uniquement sur deux points de fait :

Premier point : Vous écrivez que la Ligue des Droits de l'Homme défend « comme par hasard, un traître à son pays et un voleur ».

Or, au lendemain de la débâcle austro-allemande, le général Franchet d'Esperey, recevant à Belgrade les délégués du nouveau Gouvernement hongrois, s'exprimait en ces termes :

« Je traite avec vous parce que le comte Michel Karolyi est à la tête de votre délégation. Nous avons appris pendant la guerre à le connaître comme un honnête homme. Dans la situation critique de la Hongrie, il est seul à pouvoir adoucir votre sort; rangez-vous autour de lui. »

C'est ainsi que le général Franchet d'Esperey parlait du « traître » et du « voleur ». Ce que vous dites de la Ligue des Droits de l'Homme, le direz-vous du général Franchet d'Esperey ?

Le 20 décembre 1922, nous signalions à M. Poincaré, ministre des Affaires Etrangères, l'injustice qui allait être commise à l'encontre de M. Michel Karolyi.

Quelques semaines après, le 10 janvier 1923, M. Poincaré, faisant sienne notre opinion, nous infor-

mais qu'il « saisissait la conférence des ambassadeurs de la protestation formelle du Gouvernement français ».

Ce que vous dites de la Ligue des Droits de l'Homme, le direz-vous de M. Poincaré? En tout cas, Monsieur le Directeur, il nous plaît, quant à nous, de défendre un traître en sa compagnie.

Second point : Vous voulez bien nous demander, Monsieur le Directeur, pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme a pris, comme vous l'écrivez, « sous sa protection » M. Michel Karolyi?

Nous allons, sur ce point, éclairer votre curiosité.

Il y a, dans le traité de Trianon, un certain article 76, qui dispose :

« Aucun des habitants des territoires de l'ancienne monarchie austro-hongroise ne pourra être inquiété ou molesté, soit en raison de son attitude politique depuis le 28 juillet 1914 jusqu'à la reconnaissance définitive de la souveraineté sur ces territoires, soit en raison du règlement de sa nationalité. »

Aux termes de ce traité, M. Karolyi, qui habitait un des territoires de l'ancienne monarchie austro-hongroise, ne pouvait, en raison de son attitude politique, être traduit devant le tribunal de Budapest. En l'inculpant comme il l'a fait, le Gouvernement hongrois a donc violé expressément le traité.

Or, nous pensons, nous, « que la convention fait la loi des parties » ; nous pensons, nous, qu'un traité n'est pas un chiffon de papier et que les clauses doivent en être respectées par toutes personnes, individuelles ou collectives, qui l'ont accepté.

Nous avons donc prié M. le Président du Conseil de veiller, au nom de la France — qui en avait pris l'engagement — à ce que le traité de Trianon fût observé, comme il est de simple honnêteté.

Et nous sommes surpris que, sur le terrain de la simple honnêteté, vous ne soyez pas, Monsieur le Directeur, d'accord avec M. Poincaré et avec nous.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur, aux termes de la loi sur la presse, de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro cette mise au point nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le secrétaire général :
HENRI GUERNUT.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHEQUES POSTAUX : C/O 21.325. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.

INFORMATIONS FINANCIERES

Gaz de Paris

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette Société, tenue le 12 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1922 se soldant par un bénéfice net de 9.665.566 fr., auquel vient s'ajouter le report de l'exercice net de 9.665.566 fr., ce qui forme un total de 9.744.047 fr. Après prélèvement de la réserve légale, le solde disponible s'établit à 9.260.768 fr. Le dividende a été fixé à 21 fr. il a été reporté à nouveau 737.879 fr.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS